

PLUS DE 141 000 HECTARES PARTIS EN FUMÉE

LA LOURDE FACTURE PAYÉE AUX INCENDIES

Page 6

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8599 JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

TEBBOUNE PEAUFINE LE DÉCRET PRÉSIDENTIEL

Le guichet unique bientôt opérationnel

Page 24

L'ONU ET LE MONDE ARABE

LE FORT PLAIDOYER D'ALGER

En marge de la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le chef de la diplomatie algérienne, Ahmed Attaf, a plaidé pour un sursaut décisif de l'action arabe commune. Face aux crises régionales persistantes et aux menaces qui pèsent sur la cause palestinienne, Alger appelle à dépasser le stade des simples déclarations pour ériger une muraille diplomatique fondée sur le droit international et la souveraineté des États. PAGE 3



ÉLECTIONS LOCALES

Une dynamique confirmée

Page 3

GUERRE EN IRAN

Trump face au doute à l'approche des midterms

Page 7

ALGÉRIE - ZAMBIE

Un baptême du feu des Verts version Hemdani

Page 12

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

BILAN OPÉRATIONNEL DE L'ANP

Un terroriste se rend à In Guezzam, sept soutiens arrêtés

UN TERRORISTE s'est rendu aux autorités militaires à In Guezzam, tandis que sept éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), lors de plusieurs opérations menées à travers le territoire national entre le 16 et le 22 septembre 2026.
C'est ce qu'a indiqué le bilan opérationnel de l'ANP rendu public hier par le ministère de la Défense nationale (MDN).
Le terroriste, identifié sous les initiales H.M. et connu sous le nom de Abou Barka, s'est rendu aux autorités militaires à In Guezzam, relevant de la 6e Région militaire. Il était en possession d'un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, d'une quantité de munitions et d'autres effets, précise le ministère de la Défense nationale (MDN).
Sur le front de la lutte contre le narcotrafic, les détachements combinés de l'ANP, en coordination avec les différents services de sécurité, ont intercepté 38 narcotrafiquants. Les opérations ont également permis de mettre en échec des tentatives d'introduction de 2 quintaux et 72 kilogrammes de kif traité en provenance des frontières avec le Maroc. Les mêmes opérations ont abouti à la saisie de 58 kilogrammes de cocaïne et de 136 538 comprimés psychotropes dans plusieurs Régions militaires.
Dans le Sud, notamment à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah et Illizi, les détachements de l'ANP ont arrêté 134 individus et saisi 30 véhicules, 192 groupes électrogènes et 128 marteaux-piqueurs, ainsi que divers équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite. Des quantités de mélange d'or brut et de pierres ont également été récupérées.
Par ailleurs, 12 autres individus ont été appréhendés dans le cadre de différentes opérations. Les forces engagées ont saisi un pistolet automatique, quatre fusils de chasse, 10 150 litres de carburant, 20 quintaux de tabac et six tonnes de denrées alimentaires destinés à la contrebande.
Sur le littoral, les Garde-côtes ont mis en échec plusieurs tentatives d'émigration clandestine et porté secours à 320 personnes à bord d'embarcations de construction artisanale. À travers le territoire national, 717 migrants clandestins de différentes nationalités ont également été arrêtés, selon le bilan du MDN.
Ces opérations, menées durant une semaine, s'inscrivent dans le cadre des efforts de l'ANP contre le terrorisme et les différentes formes de criminalité organisée.

S. N.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Alger et Riyadh renforcent leur coopération

Le président par intérim de la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, Amhamed Djelouaï, a tenu, hier à Doha, une séance de travail avec une délégation de l'Autorité de contrôle et de lutte contre la corruption du Royaume d'Arabie saoudite.

Tenue en marge des travaux de la 6e session de la Conférence des États parties à la Convention arabe de lutte contre la corruption, cette rencontre a permis aux deux parties de faire des échanges sur leurs expériences respectives et sur les mécanismes institutionnels consacrés à la transparence et à la prévention de la corruption.
Les discussions ont notamment porté sur plusieurs projets et programmes algériens dans le domaine du « renforcement de la transparence et de la prévention de la corruption et de sa lutte », ainsi que sur les pratiques adoptées dans les deux pays pour développer les mécanismes de travail dans ce domaine.
Les deux parties ont également abordé les perspectives de « renforcement de la coopération et d'échange d'expertises et de bonnes pratiques », avec l'objectif de favoriser le partage des expériences et des initiatives ayant fait leurs preuves. Ces échanges devraient contribuer, selon la Haute Autorité de transparence, au « développement du travail institutionnel » et permettre aux deux parties de tirer profit de leurs expériences respectives dans les domaines de la prévention, de la transparence et de la lutte contre la corruption.
La rencontre bilatérale intervient en marge de la 6e session de la Conférence des États parties à la Convention arabe de lutte contre la corruption, organisée à Doha du 21 au 23 septembre. Cette session constitue un cadre consacré au suivi de la mise en œuvre de la Convention arabe et au renforcement de la coopération entre les États parties.
Les travaux ont porté notamment sur le renforcement des mesures préventives, le développement des mécanismes d'enquête financière, l'accélération des procédures d'entraide judiciaire et la consolidation de la transparence concernant les bénéficiaires effectifs. Les participants ont également examiné les moyens de renforcer le mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention et d'identifier les difficultés rencontrées par les États parties.



Amhamed Djelouaï

Une importante délégation algérienne a pris part à cette session, elle comprenait des représentants de la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, conduite par son président par intérim, ainsi que des représentants du ministère de la Justice, de l'Office central de répression de la corruption et du Parlement, la délégation a présenté l'expérience algérienne dans le domaine.
L'Algérie a, par ailleurs, été élue rapporteur du bureau de cette 6e session, aux côtés du Qatar, élu à la présidence, et du Sultanat d'Oman, élu à la vice-présidence. Les participants ont également salué les efforts de l'Algérie, qui a achevé le questionnaire d'auto-évaluation et engagé les procédures d'examen par les pairs relatives à la mise en œuvre de la Convention arabe de lutte contre la corruption.
Les travaux de la session ont notamment débouché sur des recommandations portant sur plusieurs projets de résolution, dont la Déclaration de Doha relative au renforcement des mesures préventives contre la corruption et à l'accélération du traitement des demandes d'entraide judiciaire administrative et pénale.
La candidature du Sultanat d'Oman pour accueillir la 7e session en 2028 a également été approuvée.
La rencontre entre la Haute Autorité de transparence et son homologue saoudienne s'inscrit ainsi dans le cadre de ces échanges régionaux, avec pour objectif de favoriser le partage des expériences et des bonnes pratiques dans les domaines de la transparence, de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Sihem Bounabi

RÉVISION DU CODE PÉNAL

La peine de mort au cœur du projet de réforme

LE PROJET de loi modifiant et complétant le Code pénal durcit fortement la réponse pénale face à plusieurs formes de criminalité grave.
Présenté lundi par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, devant la Commission des affaires juridiques et administratives, des libertés et des droits de l'homme de l'Assemblée populaire nationale (APN), le texte prévoit notamment la peine de mort pour certains crimes d'incendie volontaire et d'enlèvement d'enfants.
Le projet, qui demeure soumis à l'examen du Parlement, cible en particulier les incendies volontaires considérés comme les plus graves.
Dans son exposé des motifs, le ministère de la Justice estime que certains de ces actes relèvent désormais d'une criminalité organisée susceptible de porter atteinte à la sécurité et à l'ordre publics, à la stabilité de la société, à l'environnement et à l'économie nationale.
Selon le texte présenté aux députés, l'article 395 bis prévoit la peine de mort pour quiconque met volontairement le feu aux forêts, maquis, champs cultivés ou non, arbres ou bois entreposés en tas ou empilés sous forme de cubes à l'intérieur des forêts.
Le dispositif va également au-delà de l'auteur direct de l'incendie. L'article 396 bis 1 prévoit la peine de mort lorsque la mise à feu volontaire d'un bien public ou privé est commise sur instigation ou au profit d'un Etat étranger ou d'une partie étrangère, dans le cadre de crimes de trahison ou d'intelligence avec un Etat étranger, d'un groupe criminel organisé, ou lorsque les faits ciblent notamment la sécurité et l'ordre publics, l'unité nationale, la stabilité des institutions, l'économie nationale ou portent atteinte à l'environnement et aux richesses forestières, végétales, animales ou agricoles.
Le projet vise également les personnes qui incitent à ces actes, les encouragent, les financent, les commanditent ou participent à leur commission, leur préparation ou leur facilitation. Le recours aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux réseaux sociaux est expressément pris en compte.
Autre disposition prévue par le texte, les personnes condamnées pour les actes visés par ces nouvelles dispositions ne bénéficieraient pas des circonstances atténuantes prévues par la loi. Le projet prévoit par ailleurs la peine de mort lorsque l'incendie volontaire entraîne la mort d'une ou de plusieurs personnes.
Le deuxième volet majeur de la réforme concerne les crimes d'enlèvement d'enfants. Le projet prévoit, dans son article 291, la peine de mort à l'encontre de quiconque enlève un enfant par quelque moyen que ce soit et/ou le torture et/ou l'agresse sexuellement et/ou le maltraite, sans préjudice de toute autre peine prévue par la législation en vigueur.
Là encore, le texte prévoit l'absence de circonstances atténuantes pour les personnes condamnées pour les faits concernés.
En outre, le ministère de la Justice présente la réforme comme un renforcement du dispositif pénal destiné à protéger les enfants et à assurer une réponse plus sévère face aux crimes d'enlèvement et aux violences qui peuvent les accompagner. La présentation du projet devant la commission compétente de l'APN constitue une étape de son parcours législatif.
Les nouvelles dispositions restent donc soumises à l'examen et à l'adoption du Parlement avant leur éventuelle entrée en vigueur.

M. B.

L'ONU ET LE MONDE ARABE

Le fort plaidoyer d'Alger

En marge de la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, le chef de la diplomatie algérienne, Ahmed Attaf, a plaidé pour un sursaut décisif de l'action arabe commune. Face aux crises régionales persistantes et aux menaces qui pèsent sur la cause palestinienne, Alger appelle à dépasser le stade des simples déclarations pour ériger une muraille diplomatique fondée sur le droit international et la souveraineté des États.

Dans un contexte régional « extrêmement sensible », l'Algérie estime que les pays arabes ne peuvent plus se contenter d'enregistrer des positions face à la multiplication des foyers de tension. « Notre responsabilité ne devrait pas se limiter à enregistrer des positions, mais nous devons passer à l'action arabe commune », a déclaré Ahmed Attaf.

Le ministre d'Etat a dressé le constat d'une région qui « paie le prix de l'absence de solutions politiques », mais aussi du recul du respect du droit international et de l'application sélective des décisions de la légalité internationale. Une situation qui, selon Alger, rend nécessaire une coordination arabe plus étroite sur les principaux dossiers régionaux.

La question palestinienne demeure, dans cette démarche, la priorité centrale. M. Attaf a appelé à « réinscrire la question palestinienne en tête de l'agenda international », refusant qu'elle soit marginalisée, réduite à sa seule dimension humanitaire ou soumise à des tentatives de règlement définitif.

L'Algérie appelle notamment à une mobilisation politique face aux évolutions sur le terrain, citant particulièrement le dossier E1 et les développements politiques de l'entité sioniste, notamment les élections prévues le 27 octobre 2026.

Pour l'Algérie, le moment impose une position arabe claire afin d'empêcher que certains projets ne se transforment en réalités permanentes. M. Attaf a ainsi appelé à une action internationale concrète pour faire obstacle aux mesures qui compromettent la possibilité d'établir un Etat palestinien « contigu et viable », conformément au droit international.

Le ministre d'Etat a, dans le même temps, appelé à condamner les atteintes israéliennes à la souveraineté des Etats arabes, citant particulièrement la Syrie et le Liban. L'intervention de M. Attaf s'est ensuite étendue à la situation sécuritaire dans le Golfe, où la poursuite de l'escalade constitue « une source permanente de préoccupation », a-t-il relevé.

L'Algérie a réaffirmé son rejet de toute atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats arabes, ainsi que de toute tentative de transformer la région en théâtre de « guerres par procuration ».



Ahmed Attaf.

Dans ce contexte, Alger estime que les pays arabes doivent être associés à toute discussion ou négociation sur les futurs arrangements sécuritaires dans la région. « Les pays arabes doivent faire partie de toute discussion ou négociation sur les arrangements sécuritaires futurs », a affirmé le ministre, soulignant que leurs priorités et leurs préoccupations doivent être prises en compte.

PRIORITÉ AUX SOLUTIONS POLITIQUES

La focalisation sur les derniers développements ne doit, toutefois, pas faire oublier les autres crises qui continuent de secouer plusieurs pays arabes. M. Attaf a cité la Libye, le Soudan, le Yémen et la Somalie, appelant à adopter une même approche dans le traitement de ces dossiers : soutenir les solutions politiques nationales, préserver les institutions de l'Etat, protéger son unité et sa souveraineté, et rejeter les interventions extérieures. Pour l'Algérie, ces principes doivent constituer le dénominateur commun de l'action arabe face aux crises régionales. Ils doivent permettre de privilégier les voies politiques et de préserver les Etats de nouvelles fractures susceptibles de prolonger les conflits.

« Notre région n'a pas besoin de plus de promesses mais de mesures concrètes », a martelé Ahmed Attaf, appelant également à s'attaquer aux « causes profondes » des crises qui continuent de fragiliser l'espace arabe.

Cette démarche doit trouver sa traduction dans la participation arabe à la 81e session de l'Assemblée générale de l'ONU. L'Algérie souhaite que cette présence soit « unie, active et agissante », avec une capacité accrue à défendre les droits des pays arabes et à faire respecter le droit international.

M. Attaf a toutefois souligné que cette fermeté devait aller de pair avec l'ouverture au dialogue. Il a ainsi appelé à une présence qui « défend nos droits, s'attache au droit international et ouvre en même temps les portes du dialogue et des solutions politiques ».

Sihem Bounabi

ÉLECTIONS LOCALES

Plus de 13 500 dossiers de candidatures retirées

À DEUX MOIS des élections locales prévues le 28 novembre prochain, le processus de dépôt des candidatures entre dans une nouvelle phase.

Quelque 13 553 candidatures ont déjà été retirées pour les Assemblées populaires communales (APC) et les Assemblées populaires de wilaya (APW), alors que les partis politiques et les listes indépendantes disposent jusqu'au 14 octobre pour déposer leurs listes auprès de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Selon les résultats préliminaires communiqués hier par l'ANIE, arrêtés au 23 septembre à 11h30, 12 881 candidatures ont été retirées pour les APC à travers les 1 541 communes du pays. La grande majorité, soit 12 557 candidatures, ont été retirées sous l'égide de partis politiques, répartis entre 34 formations. Vingt autres candidatures relèvent de coalitions de partis politiques.

Par ailleurs, 304 candidatures concernent des listes indépendantes réparties dans 214 communes. Le nombre total de formulaires de souscription individuelle de signatures retirés dans le cadre de ces candidatures s'élève à 2 973 261. S'agissant des dossiers effectivement déposés, l'ANIE fait état, à ce stade, de cinq dossiers déposés sous l'égide de partis politiques pour les élections des APC.

Pour les APW, le bilan provisoire fait ressortir 672 dossiers retirés dans les 69 wilayas. Parmi eux, 644 l'ont été sous l'égide de partis politiques, répartis entre 31 formations. Trois dossiers relèvent de coalitions de partis politiques, tandis que 25 concernent des listes indépendantes réparties dans 21 wilayas.

Le nombre de formulaires de souscription individuelle de signatures retirés pour les APW atteint, pour sa part, 536 389. Ces chiffres restent provisoires, l'opération de dépôt et de traitement des candidatures se poursuivant conformément au calendrier électoral. Les différents prétendants au scrutin s'emploient actuellement à finaliser leurs listes de candidatures, à vérifier l'éligibilité de leurs candidats et, pour ceux qui y sont soumis, à réunir les signatures requises.

Le processus électoral entre ainsi dans une nouvelle étape avec le dépôt des listes de candidatures auprès de l'Autorité électorale. Cette opération se poursuivra jusqu'au 14 octobre, date limite fixée pour le dépôt des listes en prévision du scrutin du 28 novembre prochain.

Khalil A.

L'Afrique fait entendre sa voix à New York

LE PRÉSIDENT du Parlement panafricain, Fateh Boutbig, prend part à la 81e session de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, où il entend porter les préoccupations du continent africain dans les grands débats internationaux. La délégation du Parlement panafricain participe au débat général ainsi qu'à plusieurs rencontres organisées dans le cadre de la semaine de haut niveau, du 22 au 29 septembre, indique l'institution dans un communiqué.

Lors de son intervention, M. Boutbig a affirmé que « le Parlement panafricain porte les voix et les aspirations des peuples africains », soulignant que la participation de l'institution à l'Assemblée générale constitue une occasion de faire entendre les priorités africaines dans les débats mondiaux et de renforcer la contribution de la diplomatie parlementaire aux décisions internationales.

En marge du débat général, le président du Parlement panafricain a engagé plusieurs échanges avec des responsables africains et des représentants diplomatiques au siège de l'ONU. Il s'est notamment entretenu avec le président de la Commission de l'Union africaine, Mahmoud Ali Youssouf, le représentant permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU, l'ambassadeur Mohamed Edrees, ainsi qu'avec le commissaire de l'Union africaine aux Affaires politiques, à la paix et à la sécurité, l'ambassadeur Bankole Adeoye.

Ces rencontres ont porté sur les principaux dossiers inscrits à l'agenda de la session et sur les positions africaines à faire valoir dans les différentes enceintes internationales. Elles visent également à renforcer la coordination entre les institutions de l'Union africaine et les acteurs de la diplomatie multilatérale.

La délégation du Parlement panafricain prend part à plusieurs réunions consacrées notamment au droit au développement, à l'action climatique et à une transition juste, aux menaces liées à l'élévation du niveau de la mer, ainsi qu'à la prévention et à la préparation face aux pandémies. Sont également prévus des échanges autour de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et de l'élimination totale des armes nucléaires.

A travers cette présence, le Parlement panafricain entend porter les préoccupations du continent sur des questions liées à son développement, à sa stabilité et à son intégration. La paix et la sécurité, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et le développement durable figurent parmi les principaux axes de cette démarche.

La séquence new-yorkaise doit également permettre au Parlement panafricain de développer ses relations avec les institutions internationales, les représentations diplomatiques ainsi que les partenaires parlementaires et de développement. Plusieurs rencontres bilatérales et échanges sont prévus dans ce cadre.

Cette participation s'inscrit dans le plan stratégique 2024-2028 du Parlement panafricain, qui prévoit de renforcer son rôle représentatif dans les processus de décision aux niveaux continental et international. L'institution entend également faire de la diplomatie parlementaire un moyen de soutenir la mise en œuvre des politiques de l'Union africaine et de l'Agenda 2063.

M. Boutbig doit, en outre, intervenir lors de plusieurs rendez-vous organisés durant la semaine de haut niveau. Il participera notamment à un dialogue parlementaire consacré au rôle du leadership législatif dans la construction d'économies prospères et résilientes face aux changements climatiques.

Sihem B.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LABELLISATION

Lancement d'un projet de jumelage UE - Algérie

D'UNE durée de 24 mois et financé par l'Union européenne à hauteur de 1 000 000 euros, un projet de jumelage UE - Algérie visant l'appui et le soutien du cadre normatif régissant l'agriculture biologique et la labellisation a été lancé, hier, à l'occasion d'un séminaire organisé au siège de la Chambre nationale de l'agriculture, en présence des différents acteurs impliqués dans ce projet.

Au moment où la certification et la labellisation sont considérées comme des leviers importants de reconnaissance et de valorisation des produits, mais aussi comme un élément facilitant le placement des produits agricoles sur les marchés internationaux, l'Algérie veut se doter d'un système national de labellisation des produits agricoles biologiques.

Une rencontre consacrée au lancement officiel de ce projet de jumelage avec l'Union européenne, portant sur le soutien au cadre réglementaire de l'agriculture biologique et aux labels de qualité agricole, a été organisée par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, à l'initiative de la Chambre nationale de l'agriculture.

L'objectif général du jumelage avec l'Union européenne est d'apporter l'appui nécessaire au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche pour le renforcement du système de labellisation et l'élaboration du cadre réglementaire relatif à l'agriculture biologique, en cohérence avec les normes européennes et les références internationales pertinentes.

Le projet s'articule autour de cinq résultats complémentaires. Il s'agit de l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel clairement défini pour l'agriculture biologique, de la mise en place d'un dispositif de labellisation, de contrôle et de certification renforcé, ainsi que de l'accompagnement nécessaire des acteurs des filières dans la démarche de certification. Il est également question d'accompagner la finalisation de l'élaboration participative de cinq cahiers des charges pour cinq filières pilotes, en plus de soutenir le ministère de l'Agriculture dans la mise en place d'outils de communication et de sensibilisation consacrés à l'agriculture biologique et au label agricole de qualité (LAQ).

Intervenant à l'ouverture de cette rencontre, la cheffe du projet, Hanan Labioud, qui a prononcé une allocution au nom du ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, a présenté les grandes lignes du projet, lequel vise à renforcer le système d'attribution des labels ainsi qu'à élaborer le cadre réglementaire relatif à l'agriculture biologique, conformément aux normes européennes et aux références internationales.

Ce projet repose sur une coopération directe entre des experts des administrations publiques italiennes et françaises et leurs homologues algériens. Il associe également les instituts techniques, les Chambres d'agriculture ainsi que les producteurs.

La rencontre a réuni notamment un représentant du ministère des Affaires étrangères, les ambassadeurs de l'Union européenne, d'Italie et de France, ainsi que le secrétaire général de la Chambre nationale de l'agriculture, des agriculteurs, des associations, des coopératives, des experts et des organisations nationales et internationales.

Lilia Ait Akli

CONCRÉTISATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

L'AAPI sur le terrain

Un suivi sur le terrain des projets d'investissement est effectué par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), qui a eu à s'enquérir de la concrétisation et de l'entrée en production de certains projets dans la wilaya de Boumerdès, dont une unité de production de canettes en aluminium et un projet de production de lait infantile. Deux projets à même de réduire la facture des importations et de créer plusieurs emplois.

En vue de renforcer le suivi des projets d'investissement et d'accélérer leur concrétisation, le directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, a effectué hier une visite dans la zone industrielle d'El-Arbatache à Boumerdès, consacrée à l'évaluation de l'état d'avancement de plusieurs projets et à la remise de contrats de concession portant sur le foncier économique destiné à l'investissement.

Cette démarche marque, selon le directeur général de l'AAPI, une évolution dans le mode de suivi des investissements, avec un passage du traitement des dossiers sur les plans documentaire et procédural à une présence davantage axée sur le terrain, visant à renforcer le rapprochement avec les investisseurs et les opérateurs économiques, considérés comme des partenaires du développement économique.

Le DG de l'AAPI, accompagné du président du CCER, a souligné que la performance de l'investissement ne se limite pas au nombre de projets enregistrés ou aux montants déclarés. Elle se mesure surtout à leur capacité à se transformer en unités de production opérationnelles, génératrices de richesse et d'emplois et capables de répondre aux besoins du marché national. Selon lui, la visite d'El-Arbatache a permis d'évaluer le passage des projets de la phase d'enregistrement à celle de leur concrétisation et de leur entrée en production. Elle constitue également un moyen d'évaluer les effets des réformes économiques engagées pour améliorer le climat de l'investissement et faciliter l'accès au foncier économique destiné aux projets productifs.


Omar Rekkache.

DES PROJETS POUR SUBSTITUER AUX IMPORTATIONS

L'échantillon de projets visités illustre la diversité des activités ciblées, avec des investissements dans les industries alimentaires et de transformation, les industries paramédicales, les équipements industriels et les énergies renouvelables, entre autres. Parmi les projets présentés figure une unité de fabrication de canettes en aluminium destinées aux boissons non alcoolisées.

Le projet, qui repose sur une technologie américaine, devrait atteindre une capacité de production d'environ 800 millions de canettes par an et permettre la création d'environ 250 emplois directs.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de favoriser les investissements susceptibles de contribuer à la substitution aux importations et au renforcement de la production nationale. Selon les données présentées par l'AAPI, les importations de canettes en aluminium destinées aux boissons représentent environ 120 millions de dollars par an. L'entrée en exploitation de la ligne de production est prévue pour la fin du premier trimestre 2027. Le projet devrait alors couvrir environ 40 % des besoins du marché local, contribuant ainsi à réduire les importations dans ce segment.

Autre investissement mis en avant lors de la visite, un projet de production de lait destiné aux enfants et aux nourrissons, doté d'une capacité de 5 000 tonnes par an.

Cette unité devrait contribuer à renforcer l'approvisionnement du marché national et générer plus de 100 emplois directs.

En parallèle du suivi des projets en cours, l'AAPI poursuit l'orientation du foncier économique vers les investissements productifs. L'Agence a accordé 21 contrats de concession couvrant plusieurs filières, dont six attribués hier.

Ces projets, notamment dans les industries alimentaires, les produits paramédicaux, les équipements sensibles et les panneaux solaires, représentent environ 33 milliards de dinars et devraient générer plus de 3 600 emplois directs.

Selon l'AAPI, ces investissements contribueront à diversifier la production nationale, élargir l'offre locale et réduire le recours aux importations. L'Agence entend poursuivre son accompagnement afin de lever les obstacles et d'accélérer la concrétisation des projets.

Rim Boukhari

8,4 MILLIARDS DE DINARS POUR SIX NOUVEAUX PROJETS

Six contrats de concession attribués par l'AAPI

DES CONCESSIONS portant sur du foncier économique ont été attribuées hier dans la zone industrielle d'Ouled Moussa, à Boumerdès, à l'occasion d'une visite de travail du directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache. Les six projets représentent plus de 8,4 milliards de dinars d'investissements et devraient générer 1 229 emplois directs. Le directeur général de l'AAPI a supervisé l'attribution des assiettes foncières destinées à ces projets dans différents secteurs d'activité.

Parmi les projets retenus figure AURES GAZ, dédié à la production de gaz comprimé et liquéfié sur 1,31 hectare, pour un investissement de plus de 3,33 milliards de dinars et la création de 380 emplois directs. AMS TECH prévoit la fabrication d'équipements sensibles destinés à la vision sur 3 467 m², avec un investissement de 1,12 milliard de dinars et 500 emplois directs. Dans le secteur pharmaceutique, ALGERIAN COMPANY FOR BIOTECHNOLOGY réalisera une unité de fabrication de produits pharmaceutiques sur 5 574 m², pour plus de 1,9 milliard de dinars et 105 emplois directs. FIRST REMED prévoit, pour sa part, la fabrication de produits cosmétiques et d'hygiène personnelle sur 3 155 m², avec un investissement de plus de 1 milliard de dinars et 141 emplois directs. AHRAS INDUSTRIE réalisera un projet de fabrication d'équipements et de dispositifs de sécurité sur 5 446 m², pour un investissement de 1,08 milliard de dinars et 101 emplois directs. Enfin, MALAK B consacrera 3 018 m² au conditionnement de produits agricoles, avec un investissement de plus de 1 milliard de dinars et la création de 102 emplois directs.

R. B.

FORMATION AGRICOLE

Un tremplin vers l'investissement

DE NOUVELLES opportunités de formation qualifiante s'ouvrent aux jeunes et aux passionnés de la terre à Mostaganem.

Le centre de formation professionnelle et d'apprentissage «Beladjine Ahmed» de Hassi Mameche propose une session de trois mois consacrée à l'élevage avicole, à la culture maraîchère et à la gestion des vergers, combinant apprentissage théorique et pratique. Cette initiative vise à renforcer les compétences locales et à répondre aux besoins du secteur agricole.

Dans le cadre de l'apprentissage en alternance, les candidats peuvent se former à l'élevage avicole ou à la culture maraîchère, avec des enseignements portant notamment sur la préparation des sols, l'installation des cultures, le suivi sanitaire, la fertilisation et l'irrigation. Une formation qualifiante est également consacrée à la création et à la gestion des vergers, avec un volet dédié au développement végétal et à la protection des cultures contre les ravageurs.

La formation associe cours théoriques et immersions pratiques au sein de pépinières et d'exploitations agricoles partenaires. À l'issue du parcours, une attestation officielle est délivrée aux participants. Accessible dès le niveau primaire, sous réserve d'aptitude physique et de la constitution du dossier administratif, cette session offre une possibilité d'insertion dans le secteur agricole. Les inscriptions sont ouvertes via la plateforme takwin.dz ou directement auprès du centre de Hassi Mameche.

Brahim Mazi

PROJET DE PHOSPHATE INTÉGRÉ

Le grand chantier industriel est lancé

C'est un nouveau mégaprojet industriel et minier que lance l'Algérie, lequel offrira une place de premier plan au pays en matière de production et d'exportation des engrais, résultat de la valorisation des ressources nationales en phosphate. Le lancement officiel des travaux du projet de phosphate intégré (PPI) confirme l'orientation et la stratégie de diversification de l'économie nationale et des exportations.

L'agenda de livraison des premières quantités de phosphate enrichi ayant été fixé pour le premier trimestre 2027, le projet de phosphate intégré a fait l'objet de plusieurs réunions de coordination et de multiples visites et opérations de suivi sur le terrain en vue d'un lancement effectif du projet. Chose désormais faite, avec le lancement annoncé des travaux. Une délégation ministérielle composée du ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, du ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, et du ministre des Mines et des Industries minières, Mourad Hanifi, ainsi que du PDG de Sonatrach, Noureddine Daoudi, et de cadres des trois secteurs, est à pied d'œuvre. Elle a entamé hier une visite de travail et d'inspection dans les wilayas d'Annaba, de Souk Ahras et de Tébessa, ainsi qu'à Bir El Ater, a indiqué hier le ministère dans un communiqué, précisant que la visite s'étalera sur deux jours.

Cette visite conjointe intervient dans le cadre du lancement officiel des travaux de réalisation du projet de phosphate intégré et du suivi régulier, sur le terrain, des différentes étapes de sa mise en œuvre, notamment à la suite de la signature, le 12 août 2026, des contrats portant sur la réalisation de plusieurs infrastructures stratégiques liées au projet, a précisé le ministère.

Cette démarche s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à accélérer la réalisation de ce projet stratégique et à garantir son entrée en production dans les délais impartis. Au programme de cette visite ministérielle, l'inspection des différentes installations et infrastructures liées au projet dans les wilayas concernées, notamment les sites dédiés à l'extraction et à la valorisation minière, les installations et complexes de transformation, ainsi que les réseaux de transport et les infrastructures de base et logistiques destinés à accompagner le projet.



Un nouveau mégaprojet industriel.

La visite constituera également une occasion de constater sur le terrain l'état d'avancement des travaux et le niveau de préparation technique des différentes composantes du projet, ainsi que de suivre le déroulement des opérations de réalisation, selon le département des Hydrocarbures.

Selon le même département, des instructions seront également données afin de garantir le respect du calendrier établi et d'accélérer le rythme d'exécution, de manière à permettre l'entrée en production du projet dans les délais fixés. Le projet de phosphate intégré, lequel repose sur une chaîne de valeur intégrée, revêt un caractère stratégique, d'autant qu'il constitue l'un des principaux projets stratégiques et structurants de l'économie nationale. Il vise à développer et à exploiter les ressources minières nationales, ainsi qu'à transformer et valoriser le phosphate localement, permettant ainsi d'accroître la valeur ajoutée et de renforcer les exportations hors hydrocarbures. Il s'inscrit dans une vision globale visant à valoriser les ressources minières nationales et à développer les industries de transformation qui leur sont liées. Il devrait ainsi contribuer à renforcer la production nationale d'engrais et de produits chimiques à forte valeur ajoutée, à soutenir la sécurité alimentaire, à créer des emplois, à contribuer à la diversification de l'économie nationale et à renforcer les exportations hors hydrocarbures.

Lilia Ait Akli

RAIL, AGRICULTURE, EAU

Les grands dossiers du gouvernement

LE PREMIER ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, hier, une réunion du gouvernement consacrée notamment aux préparatifs du lancement de la ligne El-Meniaâ–In Salah–Tamanrasset, longue de 1 086 km, ainsi qu'à l'approvisionnement du marché, au soutien à la production agricole et au renforcement de la sécurité hydrique. C'est ce qu'a indiqué un communiqué des services du Premier ministre.

A la lumière de ces dossiers, plusieurs mesures et projets stratégiques ont été examinés, avec un accent particulier sur la disponibilité des produits essentiels, l'impact socio-économique de la nouvelle liaison ferroviaire et la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Au début de la réunion, le gouvernement a examiné la situation de l'approvisionnement du marché national en produits agricoles et alimentaires de première nécessité.

La communication présentée à ce sujet a porté sur les mesures réglementaires et opérationnelles prises à l'occasion de la rentrée sociale en cours, dans le cadre d'un dispositif fondé sur l'anticipation et la veille.

Selon le même texte, ces mesures visent essentiellement à réguler le marché, à préserver le pouvoir d'achat, à garantir la disponibilité des stocks et à maîtriser les flux de produits, et ce à travers le renforcement des opérations de contrôle sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce cadre, l'accent a été mis sur la poursuite du soutien au secteur agricole, à travers l'accompagnement des agriculteurs aux différentes étapes de la production et de la commercialisation, selon les filières. L'objectif est de consolider les capacités de la production nationale et de contribuer à une meilleure régulation du marché. La réunion a ensuite porté sur les préparatifs du lancement du projet de réalisation de la ligne ferroviaire El-Meniaâ–In Salah–Tamanrasset ; un mégaprojet socio-économique stratégique de 1 086 km destiné à désenclaver le Grand Sud algérien et à relier Alger à Tamanrasset.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, formulées lors de la réunion du Conseil des ministres du 6 septembre dernier.

Le chef de l'Etat avait alors souligné le caractère hautement stratégique de cette infrastructure ferroviaire, considérée comme «une priorité nationale», appelant à mobiliser les moyens nécessaires pour respecter les délais fixés et garantir sa mise en service à la fin de 2028, précise le communiqué.

Sur le volet de la sécurité hydrique, le gouvernement a également entendu une communication du ministre de l'Hydraulique consacrée à l'état d'avancement des travaux complémentaires de raccordement à l'aval de la station de dessalement d'eau de mer d'El-Tarf.

Ces travaux doivent permettre d'assurer l'exploitation optimale de la station et d'améliorer l'alimentation en eau potable des populations des wilayas d'El-Tarf, d'Annaba, de Skikda et de Guelma, selon la même source.

Une autre communication a porté sur le projet de réalisation d'un canal de transfert d'eaux brutes destiné à assurer le raccordement entre les barrages d'Oued Djedra et d'Aïn Dalia. Cette infrastructure doit contribuer à renforcer et à sécuriser l'approvisionnement en eau potable de plusieurs communes de la wilaya de Souk Ahras, conclut le communiqué.

Khalil Aouir



LANCEMENT DES OPÉRATIONS D'EXPORTATION

L'électroménager algérien à la conquête de six marchés

TRÈS compétitifs, les produits électriques et électroménagers se placent davantage sur les marchés extérieurs. Cinq nouvelles opérations d'exportation de ces produits fabriqués en Algérie, seront lancées aujourd'hui à destination de six marchés étrangers, à savoir le Mali, la Mauritanie, la Libye, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie.

C'est ce qu'a fait savoir le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, précisant que ces opérations seront réalisées au départ des wilayas de Sétif, Bordj Bou Arréridj et El Tarf par les entreprises Condor, Sinova Samsung, Geant, Iris et Maxwel.

L'ouverture du marché malien constitue l'un des principaux éléments de cette nouvelle opération, a-t-on précisé, affirmant que cette destination vient ainsi élargir les débouchés des produits électroménagers algériens dans la région du Sahel et renforcer leur présence sur le marché africain.

Cette nouvelle démarche s'inscrit dans les efforts du ministère du Commerce extérieur visant à accompagner les entreprises nationales dans la conquête de nouveaux marchés et à diversifier les destinations à l'export. Elle vise également à valoriser les capacités de production nationales en les transformant en opportunités commerciales sur les marchés extérieurs.

Ces opérations interviennent dans le prolongement de la dynamique enregistrée par les exportations algériennes de produits électroménagers depuis le début de l'année 2026, notamment à partir de Sétif et de Bordj Bou Arréridj, deux pôles industriels importants dans ce secteur.

L'opération prévue aujourd'hui permettra notamment d'ajouter aussi l'Égypte et la Jordanie aux destinations ciblées, traduisant l'élargissement de la carte des marchés prospectés par les entreprises algériennes actives dans les industries électroniques et électroménagères.

Le marché malien occupe, à ce titre, une place particulière en tant que nouvelle destination pour les produits algériens. Son intégration doit permettre aux entreprises nationales d'explorer de nouvelles opportunités commerciales dans la région du Sahel et d'établir des relations commerciales susceptibles de s'élargir à l'avenir.

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations poursuit, dans ce cadre, l'accompagnement des opérateurs économiques dans leurs opérations d'exportation, notamment à travers le soutien à l'ouverture de nouveaux marchés, la diversification des débouchés et le renforcement de la présence du produit national sur les marchés africains, arabes et européens.

Rim Boukhari

PLUS DE 141 000 HECTARES PARTIS EN FUMÉE

Le lourd tribut des incendies

Plus de 141 000 hectares de couvert végétal touchés, près de 200 feux en une seule journée et des milliers d'hectares de cultures partis en fumée. La saison 2026 aura placé les incendies de forêt au cœur de l'été, mobilisant sans relâche les équipes de la Protection civile face à une succession de foyers qui ont mis à rude épreuve le dispositif national.



Selon le bilan provisoire présenté, hier, sur les ondes de la Radio algérienne par le lieutenant-colonel Nassim Bernaoui, sous-directeur de l'information et de la sensibilisation à la Direction générale de la Protection civile, 1 166 feux de forêt, 378 feux de maquis et 1 050 incendies ayant touché les broussailles, les herbes sèches, l'alfa et les cultures montagneuses ont été enregistrés.

Dans le détail, plus de 43 000 hectares de forêts et plus de 46 000 hectares de maquis ont été touchés. Les broussailles et les herbes sèches représentent environ 38 000 hectares, tandis que plus de 13 000 hectares d'alfa et de cultures montagneuses ont également été affectés, a précisé le responsable dans une intervention à la Radio algérienne.

A ce bilan s'ajoutent les dégâts enregistrés dans les terres agricoles. M. Bernaoui évoque près de 2 000 incendies de cultures de blé et d'orge, qui ont détruit plus de 4 000 hectares de blé et plus de 2 000 hectares d'orge, auxquels s'ajoutent quelque 668 000 bottes de foin et plus de 131 000 arbres fruitiers. Le chiffre concernant les palmiers, avancé dans la transcription de l'entretien, nécessite en revanche une vérification de l'enregistrement avant publication, les sources disponibles faisant état de plus de 70 000 palmiers touchés.

Ces chiffres prennent une autre dimension lorsqu'ils sont rapportés à l'intensité des épisodes enregistrés au cours de l'été. Le lieutenant-colonel Bernaoui rappelle que la Protection civile a dû faire face à des pics de près de deux cents incendies en une seule journée. Le 22 juillet, 195 incendies ont été enregistrés en 24 heures à travers plusieurs wilayas, dont 142 ont été éteints au moment du bilan. Un autre pic a été enregistré à la fin du mois d'août, avec 193 incendies déclarés en 24 heures, dont 147 ont été éteints au matin du 27 août.

Pour M. Bernaoui, la saison 2026 présente ainsi un caractère particulier par l'ampleur des incendies, mais aussi par les conditions dans lesquelles les équipes ont dû intervenir. Il évoque une période de chaleur exceptionnelle en juillet, qui s'est prolongée sur plus de vingt jours, avant un nouvel épisode particulièrement difficile à la fin du mois d'août.

Face à cette succession de feux, le responsable de la Protection civile défend une évolution du dispositif. Pour lui, les incendies de forêt ne peuvent plus être appréhendés comme un phénomène limité aux quelques semaines les plus chaudes de l'année.

Le feu de forêt figure parmi les risques majeurs auxquels le pays est exposé. Sa saisonnalité n'empêche pas la préparation de s'étaler sur plusieurs mois. Prévention, formation, préparation des effectifs, analyse des risques, entretien des équipements et organisation des renforts doivent, selon lui, précéder la période estivale. « Le travail préventif est très important », explique en substance M. Bernaoui, pour qui l'objectif n'est pas seulement de gagner la course contre les flammes, mais surtout de réduire le nombre de départs de feu et l'ampleur des dégâts lorsqu'ils surviennent.

Cette approche rejoint les orientations arrêtées lors du Conseil des ministres du 20 septembre, qui a demandé de renforcer la formation continue des agents de la Protection civile, de moderniser les équipements et d'accroître progressivement les capacités aériennes consacrées à la lutte contre les incendies.

LA PRÉVENTION AVANT L'INTERVENTION

La saison écoulée a conduit la Protection civile à mettre en place un nouveau protocole consacré aux incendies de forêt. M. Bernaoui explique que celui-ci repose notamment sur le renforcement de la formation des personnels, le recyclage des connaissances et la multiplication des exercices théoriques et pratiques.

La préparation concerne également les cadres appelés à diriger les opérations. L'objectif est de disposer, avant le déclenchement des feux, de personnels familiarisés avec les différents scénarios d'intervention et capables d'adapter rapidement les moyens engagés.

Le dispositif prévoit aussi une meilleure répartition des ressources sur le territoire. Les unités opérationnelles, les colonnes mobiles et les détachements de soutien régionaux peuvent être mobilisés en fonction de l'évolution du risque, avec des renforts pouvant être déplacés d'une région à l'autre. L'expérience de juillet et d'août a, selon M. Bernaoui, montré l'importance de cette organisation. Lorsque plusieurs wilayas sont touchées simultanément, la capacité à renforcer rapidement une zone en difficulté devient déterminante.

Les régions du Centre-Est et de l'Est ont concentré une partie importante des difficultés rencontrées durant la saison. M. Bernaoui l'explique notamment par l'importance du couvert forestier, mais aussi par la présence d'habitations, de villages et de hameaux à l'intérieur ou à proximité des massifs.

Cette configuration complique considérablement les opérations. Les équipes doivent simultanément contenir les flammes, protéger les populations et empêcher la propagation du feu vers les habitations.

La mobilisation a ainsi dépassé le seul cadre de la Protection civile. Les services forestiers, l'Armée nationale populaire, les services de sécurité, les autorités locales et les citoyens ont participé aux opérations. M. Bernaoui souligne particulièrement la coordination avec les services des forêts, qui jouent un rôle essentiel dans le dispositif de lutte contre les incendies.

LE DÉFI DES MOYENS AÉRIENS

L'autre enseignement tiré de cette saison concerne les moyens aériens. M. Bernaoui souligne que leur mobilisation ne se résume pas à la disponibilité des appareils. Elle suppose également des équipages formés à des missions spécifiques et une coordination étroite avec les équipes au sol.

Il distingue les hélicoptères, les petits avions et les appareils de grande capacité, lesquels ne répondent pas aux mêmes besoins opérationnels. Les conditions météorologiques et la visibilité peuvent également limiter les interventions aériennes, notamment en présence de fumées épaisses ou de températures très élevées.Le responsable évoque à ce propos la formation des personnels appelés à piloter les appareils spécialisés dans la lutte contre les incendies. Il met en avant la coopération avec les institutions de l'Etat, notamment l'ANP, pour assurer la formation nécessaire.

Le Conseil des ministres a également retenu le renforcement progressif des moyens aériens de lutte contre les incendies, ainsi que la création de points et semi-centres de surveillance dans les zones à forte densité forestière, en coordination avec les secteurs concernés.

En plus des moyens, M. Bernaoui pose une question d'organisation. Les agents de la Protection civile sont sollicités dans une multitude de situations, des accidents de la circulation aux secours médicaux, en passant par les incendies urbains et les risques majeurs.

Dans ce contexte, il estime que la réflexion sur la spécialisation des équipes de lutte contre les grands feux doit se poursuivre. Il évoque même l'hypothèse, à titre de réflexion, de mettre en place une force spécifiquement dédiée aux incendies de forêt, s'inspirant de dispositifs existant dans d'autres pays.Il rappelle toutefois que le modèle algérien repose sur la complémentarité entre la Protection civile, les services forestiers et les autres acteurs mobilisables dans le cadre des plans de secours. Lorsque les capacités locales sont dépassées, des moyens supplémentaires peuvent être engagés à l'échelle régionale ou nationale.

UNE RÉFORME À LA HAUTEUR DES NOUVEAUX RISQUES

Pour M. Bernaoui, l'évolution du risque incendie doit également se traduire dans le cadre réglementaire qui régit la Protection civile. Les conditions d'intervention observées cet été ont renforcé la nécessité d'adapter le statut particulier des personnels, l'organisation du corps, la formation, les effectifs, les équipements et le régime indemnitaire.

La réforme annoncée au niveau institutionnel s'inscrit dans cette perspective. Le Conseil des ministres a demandé une révision du statut particulier des personnels de la Protection civile ainsi qu'une revalorisation globale des salaires et des indemnités, en tenant compte des contraintes liées aux missions exercées sur le terrain.

Pour le sous-directeur de l'information de la Protection civile, cette évolution constitue aussi une reconnaissance du travail accompli par les agents durant une saison où les interventions ont été particulièrement nombreuses et difficiles.

La saison 2026 aura donc laissé un enseignement majeur aux yeux de M. Bernaoui. Avec plus de 141 000 hectares touchés selon le bilan provisoire qu'il a présenté, des pics de près de deux cents incendies en 24 heures et des dégâts importants aux cultures et aux espaces forestiers, la lutte contre les feux de forêt appelle désormais une préparation continue.

La réponse ne peut plus se limiter à l'arrivée rapide des secours une fois les flammes déclarées. Elle commence dans la surveillance, la prévention, la formation, l'anticipation et la capacité à mobiliser les moyens avant que le feu ne prenne de l'ampleur.

C'est tout le sens du nouveau dispositif défendu par M. Bernaoui. Une Protection civile capable d'intervenir vite, mais surtout de se préparer plus tôt, de mieux répartir ses moyens et d'anticiper un risque que les conditions climatiques rendent de plus en plus difficile à contenir.

Meriem Djouder

GUERRE EN IRAN

Trump peine à trouver le bon message avant les élections de mi-mandat

La guerre contre l'Iran pèse désormais sur la campagne républicaine à six semaines des élections de mi-mandat. La hausse des carburants et la durée du conflit compliquent le discours de Trump, dont l'approbation tombe à 32%. Certains candidats républicains prennent désormais leurs distances et réclament une fin rapide de la guerre.



À six semaines des élections de mi-mandat, la guerre contre l'Iran devient un problème intérieur pour Donald Trump. Déclenché en février, le conflit devait initialement être bref. Près de sept mois plus tard, il se poursuit, perturbe les exportations énergétiques du Moyen-Orient et alimente la hausse des prix des carburants aux États-Unis. Le président américain cherche désormais à concilier deux messages difficiles à tenir ensemble. D'un côté, il continue de défendre les frappes en affirmant qu'elles étaient nécessaires pour empêcher l'Iran d'acquérir l'arme nucléaire. Lors de la convention républicaine de Dallas, il a encore justifié la guerre et assuré qu'elle prendrait fin « très peu de temps après » les élections. De l'autre, il doit convaincre des électeurs davantage préoccupés par leur pouvoir d'achat que par la politique étrangère. Une guerre impopulaire Les sondages illustrent cette difficulté. Une enquête Reuters/Ipsos publiée le 21 septembre mesure l'approbation de Trump à 32 %, son plus bas niveau dans cette série. Seulement 34 % des personnes interrogées approuvent les frappes contre l'Iran et 17 % sa gestion du coût de la vie. Surtout, 82 % pensent que le conflit pourrait se prolonger. Le sujet commence à provoquer des tensions chez les républicains. Deux candidats au Sénat, Mike Rogers dans le Michigan et Ashley Hinson dans l'Iowa, ont appelé le 21 septembre à mettre rapidement fin à la guerre, alors qu'ils avaient auparavant soutenu la stratégie présidentielle. Ils mettent à présent en avant le prix de l'essence et du diesel. Trump reste donc pris entre sa volonté de présenter la campagne contre Téhéran comme nécessaire à la sécurité américaine et la promesse qui avait contribué à son retour au pouvoir en 2024 : réduire les prix et éviter les guerres prolongées. À l'approche du scrutin du 3 novembre, l'Iran n'est plus seulement un dossier de politique étrangère : il devient un enjeu électoral directement lié au portefeuille des Américains.

R. I.

GOLFE-IRAN

Le Qatar appelle à bâtir une nouvelle architecture de sécurité

LE QATAR appelle à construire un nouveau dispositif de sécurité réunissant les monarchies du Golfe et l'Iran. Doha estime que la stabilité passe par le dialogue, des garanties mutuelles et davantage d'interdépendance économique avec Téhéran. La guerre contre l'Iran pousse les monarchies du Golfe à repenser leur sécurité. À New York, le Premier ministre qatari, Mohammed ben Abderrahmane Al-Thani, a appelé à créer un cadre régional associant les États du Golfe et Téhéran. « Nous devons avoir de bonnes relations avec l'Iran », a-t-il déclaré, estimant qu'aucun système durable ne peut fonctionner si les deux rives du Golfe continuent de se percevoir comme une menace. Le constat est d'abord géographique : l'Iran restera le voisin immédiat des monarchies arabes. Pour Doha, la guerre constitue donc un « signal d'alarme ». Les frappes iraniennes, la perturbation d'Ormuz et la reprise des attaques houthies contre l'Arabie saoudite ont rappelé la vulnérabilité des économies du Golfe, très dépendantes des infrastructures énergétiques et des routes maritimes. Vers une interdépendance des économies L'idée n'est pas de remplacer les partenariats militaires avec Washington. Les États du Golfe restent étroitement liés aux États-Unis. Mais plusieurs capitales cherchent à compléter cette protection par des échanges directs avec Téhéran. Selon le Financial Times, l'Arabie saoudite défend notamment l'idée d'un pacte régional de non-agression, tandis que les Émirats plaident eux aussi pour un dialogue irano-arabe. Le Qatar veut aller plus loin. Doha défend une interdépendance économique entre l'Iran et ses voisins : multiplier les intérêts communs rendrait une confrontation plus coûteuse pour chacun. Cette architecture devrait aussi comporter des garanties empêchant qu'un État du Golfe soit attaqué lors d'un futur affrontement impliquant l'Iran. Cette réflexion survient alors que le Qatar tente parallèlement de relancer les discussions entre Washington et Téhéran. Elle traduit une évolution stratégique : après des décennies durant lesquelles la sécurité du Golfe reposait largement sur la puissance américaine, les monarchies cherchent à développer leurs propres mécanismes régionaux de désescalade, sans rompre avec les États-Unis.

R. I.

UKRAINE

Rencontre tendue entre Zelensky et von der Leyen à New York

KIEV réclame de nouveaux milliards à ses partenaires européens alors que Bruxelles conteste une partie des besoins avancés par l'Ukraine. Face à ces demandes supplémentaires, l'UE lie une partie de son soutien budgétaire à des réformes et souhaite désormais que d'autres partenaires contribuent eux aussi davantage au financement de Kiev. L'Union européenne conditionnerait désormais une partie de son soutien budgétaire à l'Ukraine à l'avancée de nouvelles réformes. Le sujet a été abordé lors de la rencontre entre Volodymyr Zelensky et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, le 22 septembre, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Selon Bloomberg, qui cite une source informée des discussions, l'entretien s'est déroulé dans un climat « tendu ». Bruxelles demande notamment à Kiev de prendre de nouvelles mesures pour réduire l'économie souterraine, augmenter les recettes fiscales et rapprocher la législation ukrainienne des normes européennes. Ces conditions ont lieu alors que les autorités ukrainiennes sollicitent des financements supplémentaires auprès de leurs partenaires. Après la rencontre, Ursula von der Leyen a confirmé le lien entre les réformes et le soutien budgétaire. Elle a assuré que de nouvelles aides à la défense seraient fournies, mais a précisé que l'aide budgétaire progresserait « à mesure que les réformes progressent à Kiev ». Bruxelles conteste une partie des besoins avancés par Kiev Kiev demande désormais à ses partenaires de l'aider à combler un déficit budgétaire imprévu d'environ 26 milliards d'euros. L'Ukraine souhaite parallèlement accélérer le versement d'un prêt européen de 90 milliards d'euros. Bruxelles émet cependant des réserves sur une partie des chiffres présentés par les autorités ukrainiennes. Selon Bloomberg, les Européens estiment également que d'autres partenaires de Kiev, notamment le Canada, la Norvège et le Japon, devraient contribuer à tout financement supplémentaire. Cette demande survient après celle formulée par Kiev au mois d'août auprès des pays de la « coalition des volontaires ». L'Ukraine leur avait alors demandé de couvrir un manque de 27 milliards de dollars dans son budget de défense. L'ampleur de ce besoin financier et son apparition rapide avaient surpris des diplomates européens. Les désaccords financiers s'accompagnent de tensions sur l'aide militaire. À l'approche de l'hiver, la partie ukrainienne fait état de capacités de défense aérienne limitées et déplore la réticence de certains pays européens à fournir davantage de missiles intercepteurs. Dans le même temps, Bloomberg rapporte une irritation croissante en Europe face aux demandes de financement de Kiev. Des tensions qui dépassent la question financière La question des sanctions s'est également invitée dans les discussions.

La délégation ukrainienne s'est vivement opposée à la décision européenne de lever des sanctions visant deux hommes d'affaires russes. Malgré ces divergences, les négociations doivent se poursuivre. Zelensky a annoncé que les équipes ukrainiennes et européennes se retrouveraient dans un délai de sept à dix jours afin de poursuivre les discussions sur le financement. La rencontre de New York met ainsi en lumière plusieurs points de friction entre Kiev et l'UE.

L'Ukraine cherche à obtenir de nouvelles ressources financières et militaires, tandis que Bruxelles conteste une partie de ces chiffres, conditionne son soutien budgétaire à des réformes et souhaite que d'autres partenaires contribuent davantage au financement.

R. I.

SANTÉ SCOLAIRE

Une semaine dédiée à la sensibilisation des élèves à Médéa

UNE SEMAINE consacrée à la santé scolaire s'est tenue du 21 au 24 septembre 2026 à Médéa, dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de santé scolaire et des directives ministérielles visant à instaurer une culture de la santé au sein du milieu éducatif. Placée sous le slogan « Santé scolaire pour un avenir sain et sûr », cette initiative a été marquée par un riche programme d'activités pédagogiques et de sensibilisation.

Organisée en coordination avec plusieurs départements ministériels et organismes nationaux partenaires, notamment le ministère de la Santé, le ministère de la Jeunesse et l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, la semaine a proposé aux élèves plusieurs activités adaptées à leur cycle d'enseignement.

Les thématiques abordées ont notamment porté sur les liens entre environnement et santé publique. Pour les élèves du primaire, les interventions ont mis en évidence la relation entre l'arbre et la santé humaine. Au cycle moyen, l'accent a été mis sur l'impact des atteintes à la forêt sur la santé publique, tandis que les lycéens ont été sensibilisés à la protection de l'environnement forestier comme impératif sanitaire.

Les journées de sensibilisation ont également été ponctuées par des ateliers interactifs organisés au sein des établissements scolaires et encadrés par les services de la cantine scolaire ainsi que les unités de dépistage et de suivi (UDS).

Plusieurs sujets liés à la santé et au bien-être des élèves ont été abordés, notamment les règles d'hygiène personnelle, l'importance d'une alimentation saine et équilibrée, la lutte contre l'obésité et les risques liés à la consommation de boissons énergisantes.

Le rôle du sport et de l'activité physique dans le développement d'un corps sain a également été mis en avant, aux côtés de questions liées à la santé mentale et à la lutte contre les addictions. Ces thématiques ont été animées par des conseillers en orientation scolaire et des psychologues.

La lutte contre le harcèlement scolaire, l'usage raisonné des réseaux sociaux ainsi que la prévention des risques liés aux addictions et aux substances psychotropes ont également figuré parmi les thèmes abordés. La rencontre a, par ailleurs, insisté sur l'implication des différents partenaires de la communauté éducative.

Les associations de parents d'élèves et les partenaires sociaux ont enfin été invités à accompagner cette campagne nationale, avec pour objectif de contribuer à l'instauration d'un environnement sain, sûr et durable pour les enfants et les élèves.

Nabil B.

BÉJAÏA

Arrestation de deux individus pour vol et vandalisme

LES ÉLÉMENTS de la 5e sûreté urbaine de Béjaïa ont interpellé, la semaine dernière, deux jeunes hommes âgés de 19 et 21 ans, soupçonnés d'être impliqués dans un vol avec effraction et des actes de dégradation volontaire commis sur un bus de transport de voyageurs.

Selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya, les faits se sont produits en soirée, aux alentours de 21 heures. Un appel d'urgence reçu via le numéro vert 1548 a alerté les services de police. Le gardien du parking de la cité Numidia, au centre de Béjaïa, avait signalé qu'un bus stationné sur les lieux venait d'être la cible d'actes de vandalisme.

Les policiers se sont immédiatement rendus sur place pour procéder aux premières constatations. La victime, qui s'est constituée partie civile, a déposé plainte contre X. Outre les dégâts matériels constatés sur le véhicule, une somme de 8 000 DA a également été dérobée. Une enquête a alors été ouverte afin d'identifier les auteurs présumés. Les investigations menées par les services de sécurité ont permis d'identifier puis d'interpeller les deux suspects.

À l'issue de la procédure, un dossier pénal a été établi à leur encontre pour dégradation volontaire de biens d'autrui et vol, des faits aggravés par les circonstances de l'effraction et de la réunion. Présentés devant les autorités judiciaires compétentes selon la procédure de comparution immédiate, les deux mis en cause ont été placés en détention provisoire dans l'attente de leur jugement.

N. Bensalem

PRISE EN CHARGE DU CANCER

Oran réunit les spécialistes

Les 19es Rencontres médicales du Centre hospitalo-universitaire d'Oran, Dr Benouda Benzerdjeb, se tiendront les 30 septembre et 1er octobre 2026 autour de la prise en charge des maladies cancéreuses. Organisée sous la supervision d'un comité d'organisation, en coordination avec la Faculté de médecine de l'Université d'Oran 1 et la Société oranaise d'oncologie (SOMO).



Cette édition réunira des spécialistes autour des enjeux diagnostiques, thérapeutiques, éthiques et humains liés à l'oncologie, avec au programme des communications scientifiques, des ateliers pratiques et des échanges consacrés notamment aux évolutions de la prise en charge des patients.

Selon les organisateurs, le choix de cette thématique s'inscrit dans un contexte marqué par l'évolution continue de la prise en charge des cancers et la complexité croissante des situations rencontrées par les professionnels de santé.

Au-delà des aspects diagnostiques et thérapeutiques, le traitement des tumeurs nécessite une approche globale et multidisciplinaire fondée sur la complémentarité des compétences, la coordination entre les différents intervenants, ainsi que sur la prise en compte des dimensions éthique et humaine.

Les échanges porteront notamment sur plusieurs aspects essentiels du parcours de soins, parmi lesquels le respect du patient, le consentement éclairé et le secret médical. Le diagnostic précoce, l'accompagnement psychologique et la garantie d'un accès équitable aux soins figurent également parmi les questions qui seront abordées au cours de ces journées scientifiques.

Le programme prévoit, sur deux jours, un important volet consacré à la formation et au partage des connaissances. Pas moins de 37 communications scientifiques seront présentées par des experts et spécialistes dans différents domaines de l'oncologie, auxquelles s'ajouteront 26 communications orales et 123 posters électroniques consacrés aux recherches récentes et aux résultats issus du terrain.

Douze ateliers pratiques viendront compléter ce programme dans le cadre de la formation continue des équipes médicales et paramédicales. Ils aborderont plusieurs domaines spécialisés, notamment le cancer de l'enfant, les maladies du sang, les accès vasculaires et les soins palliatifs.

Les participants prendront également part à une table ronde consacrée aux problématiques éthiques liées aux patients atteints de cancer. Une session scientifique spécifique sera, par ailleurs, dédiée aux applications de l'intelligence artificielle dans le diagnostic et le traitement des tumeurs, ouvrant ainsi un espace d'échange autour de l'évolution des outils mobilisés dans la prise en charge oncologique.

Brahim Mazi

RENTRÉE UNIVERSITAIRE À BÉJAÏA

Le pari de la modernisation numérique

C'EST sous le signe de la modernisation et de la transformation numérique que l'Université Abderrahmane-Mira de Béjaïa a officiellement lancé sa nouvelle année académique. L'établissement accueille plus de 9 300 nouveaux bacheliers et entend adapter son offre de formation aux évolutions du marché du travail.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de la communauté universitaire et de responsables locaux, à l'instar de Saïd Yahiaoui, secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la wilaya, et de Mohand Chérif Maâmari, président de l'APW.

Dans son intervention, le recteur de l'université, le Pr Abdelkrim Beniaiche, a rappelé la vocation de l'institution à « bâtir la société, façonner les idées et porter les transformations du pays ». Revenant sur les mutations technologiques, il a souligné que « la transformation numérique ne se résume pas à une multiplication de plateformes et d'applications, mais à notre capacité d'orientation de ces moyens, d'analyse et de leur usage pour la réalisation des avancées ».

Cette approche place ainsi l'accent sur le développement de l'esprit critique et la compréhension des enjeux liés au numérique, au-delà de la simple utilisation des outils technologiques.

Répartie sur les quatre pôles de l'université, Aboudaou, Targa Ouzemour, El Kseur et Amizour, la rentrée concerne une population estudiantine qui devrait dépasser les 39 000 étudiants. Parmi les nouveaux inscrits, plus de 570 ont rejoint l'antenne locale de l'École normale supérieure (ENS) d'Amizour. Parallèlement, quelque 7 800 diplômés devraient quitter l'université pour rejoindre la vie active.

Pour répondre aux évolutions du monde professionnel, l'université propose une offre de 222 parcours, dont 71 licences, 139 masters et 10 filières en ingéniorat, médecine et pharmacie, parmi lesquelles 28 spécialités à forte vocation professionnelle.

Dès le premier jour, les différents départements ont entamé leurs activités. Le Département d'informatique de la Faculté des sciences exactes a notamment accueilli les étudiants des cycles LMD et ingénieur à l'amphithéâtre du campus d'El Kseur, dans le cadre de sessions d'intégration.

Le volet des œuvres universitaires a également marqué cette rentrée. Dès la soirée du 21 septembre, le directeur des Œuvres universitaires de Béjaïa, Moncef Brahmi, accompagné de ses équipes, s'est rendu auprès des résidents pour partager leur premier dîner de l'année universitaire. Une démarche placée sous le signe de l'écoute et de l'accompagnement des étudiants.

N. Bensalem

UNESCO

La Muqaddima d'Ibn Khaldoun candidate au registre « Mémoire du monde »

La Tunisie a annoncé le dépôt d'une candidature commune avec l'Algérie, l'Égypte et la Turquie auprès de l'UNESCO pour l'inscription de la Muqaddima d'Ibn Khaldoun au registre « Mémoire du monde ». Le dossier, actuellement examiné par les instances compétentes de l'organisation, doit faire l'objet d'une décision au printemps 2027.

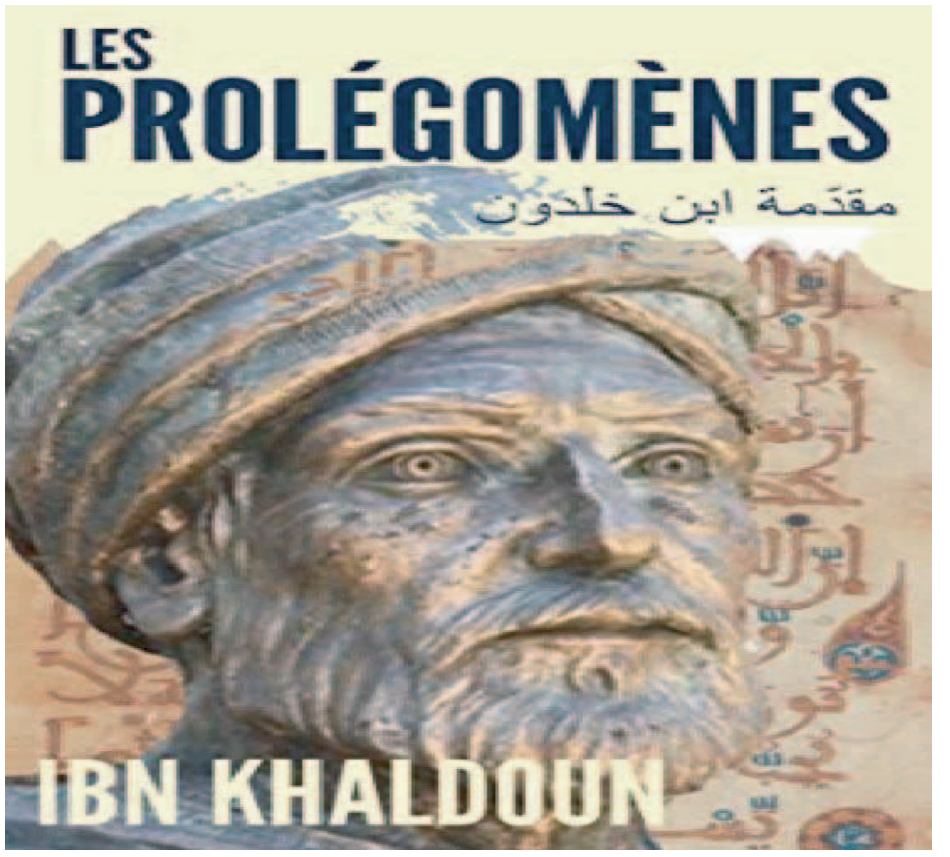
Cette démarche met en avant le caractère partagé du patrimoine documentaire lié à l'œuvre, dont les manuscrits et documents sont conservés dans plusieurs pays. L'Algérie occupe une place particulière dans cette histoire, Ibn Khaldoun ayant rédigé la première version de la Muqaddima à Qalat Ibn Salama, près de Frenda, dans la wilaya de Tiaret.

Né à Tunis en 1332, Abderrahmane Ibn Khaldoun a consacré une partie importante de sa vie à l'étude de l'histoire, des sociétés et des civilisations.

Son séjour en Algérie constitue une étape majeure dans l'élaboration de sa pensée. En 1377, il se retire à Qalat Ibn Salama, près de Frenda, où il entreprend la rédaction de la première version de la Muqaddima. Le site, associé à cette période de sa vie, demeure aujourd'hui un lieu de mémoire lié à la genèse de son œuvre.

La candidature commune présentée par les quatre pays s'inscrit dans le cadre du programme « Mémoire du monde », lancé par l'UNESCO en 1992 pour identifier, préserver et valoriser le patrimoine documentaire présentant une valeur pour la mémoire collective. Le programme concerne notamment les manuscrits, livres, archives, cartes et enregistrements.

La Muqaddima, conçue au quatorzième siècle comme introduction à une vaste histoire universelle, occupe une place particulière dans l'œuvre d'Ibn Khaldoun. Elle propose une analyse des mécanismes qui régissent les sociétés, les États et les civilisations, en s'intéressant notamment à leur formation, leur développement et leur déclin.



Ibn Khaldoun y développe notamment le concept d'asabiyya, associé à la cohésion et à la solidarité au sein d'un groupe. Il analyse également les relations entre populations rurales et urbaines, l'activité économique, le travail et la fiscalité, dans une approche fondée sur l'observation et l'analyse des faits sociaux.

La candidature quadripartite entend ainsi mettre en avant la dimension internationale d'une œuvre dont les traces documentaires sont réparties entre plusieurs espaces liés à la vie et à l'histoire d'Ibn Khaldoun. Pour l'Algérie, elle permet également de rappeler le rôle de Qalat Ibn Salama dans l'élaboration de l'un des textes majeurs de la pensée arabe et universelle.

A. B. / Média

FORUM DE SAINT-PÉTERSBOURG

Malika Bendouda présente l'expérience culturelle algérienne

de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a entamé hier mercredi une visite de travail en Russie. Bendouda prendra part à la 12e édition du Forum international de Saint-Pétersbourg des cultures unies, prévue du 24 au 26 septembre 2026. Placée sous le thème «Cultures unies – valeurs communes», cette rencontre réunit des délégations officielles, des responsables culturels, des représentants d'organisations internationales ainsi que des experts et professionnels des secteurs de la culture et des arts.

La ministre algérienne doit intervenir dans les travaux du forum à travers une communication consacrée à l'expérience algérienne et à sa vision sur plusieurs questions culturelles actuelles. Cette participation permettra également à la délégation algérienne d'échanger avec les différentes expériences et approches présentées durant cette rencontre internationale.

Le programme du forum couvre plusieurs axes liés aux grandes évolutions du secteur culturel, notamment la sauvegarde du patrimoine, le développement des industries culturelles et créatives, les musées, le cinéma, le théâtre, la musique, l'éducation artistique ainsi que l'impact des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle sur la culture. Les questions de diversité culturelle et de préservation des traditions occupent également une place importante dans les débats.

Créé en 2012, le Forum de Saint-Pétersbourg est présenté par ses organisateurs comme une plateforme de dialogue et de coopération culturelle internationale. L'édition 2026 devrait réunir des délégations de plus de 50 pays, selon les données publiées par le forum.

La participation algérienne intervient également dans la perspective de renforcer les échanges culturels avec la Russie et d'élargir les partenariats entre institutions et acteurs des deux pays dans les domaines de la culture, des arts et du patrimoine. Des rencontres bilatérales entre Malika Bendouda et plusieurs ministres et responsables participant au forum sont ainsi prévues en marge des travaux, avec pour objectif d'examiner les possibilités de coopération, d'échange d'expertise et de développement de nouvelles initiatives.

R. C.

THÉÂTRE NATIONAL ALGÉRIEN

« Katma » ouvre la saison 2026-2027

COUP D'ENVOI au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi de la saison théâtrale 2026-2027 avec la pièce « Katma », une nouvelle adaptation de La Maison de Bernarda Alba de l'écrivain espagnol Federico García Lorca.

Adaptée par Allal El Mohib et mise en scène par Amal Menighed, la pièce sera présentée les 26, 27 et 28 septembre à la salle Mustapha-Kateb, à Alger. La première représentation est programmée le 26 septembre à 17h, suivie de deux autres représentations les 27 et 28 septembre à 18h. Produite par le Théâtre algérois, « Katma » réunit huit comédiennes : Linda Salam, Khadija Mizini, Nesrin Belhadj, Hagar Sirawi, Asma Cheikh, Raja Houwari, Karima Neyt et Souad Djenati. La pièce avait déjà fait l'objet d'une représentation de présentation en juillet dernier au TNA, avant son inscription dans la programmation régulière de la nouvelle saison.

L'adaptation s'appuie sur l'une des œuvres majeures de Lorca, La Maison de Bernarda Alba, écrite en 1936. Le texte original met en scène Bernarda Alba, une veuve qui impose à ses cinq filles huit années de deuil et de réclusion après la mort de son second mari. Dans cette maison transformée en huis clos, l'autorité familiale, les conventions sociales, les apparences et le désir de liberté entrent progressivement en confrontation. Avec « Katma », l'œuvre est transposée dans une adaptation algérienne qui place au centre le silence imposé, l'enfermement, les rapports de domination et le désir de liberté des femmes. Cette nouvelle lecture s'inscrit également dans une histoire particulière du TNA avec le texte de Lorca. L'institution avait déjà produit La Maison de Bernarda Alba en 1989, dans une adaptation d'Allal El Mohib, puis en 2007 dans une mise en scène d'Ahmed Khoudi.

A. B.

PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

52 pièces de monnaie antiques rejoignent le musée de Chlef



LE MUSÉE national public Abdelmadjid-Meziane de Chlef a réceptionné, lundi, 52 pièces de monnaie en bronze datant de l'Antiquité, remises par la Direction de la culture et des arts de Tissemsilt.

Cette collection avait été saisie par les éléments de la Gendarmerie nationale dans cette wilaya avant d'être transférée au musée de Chlef, où elle sera désormais conservée.

L'opération, menée dans le cadre de la coordination entre les secteurs concernés, s'inscrit dans les efforts de préservation et de valorisation du patrimoine archéologique. Elle vient également enrichir les collections numismatiques de l'établissement, qui conserve déjà des monnaies et objets témoignant de différentes périodes historiques, a-t-on appris de la structure muséale de Chlef.

La directrice du musée, Faïza Benallal, a indiqué que dans le cadre de la coordination avec les différents secteurs et organismes en vue de la valorisation et de la préservation du patrimoine culturel, ses services ont réceptionné un ensemble de pièces de monnaie datant de la période antique, composé de 52 pièces en bronze.

Elle a précisé que cette collection de monnaie a été remise par la direction de la culture et des arts de Tissemsilt, après avoir été saisie par des éléments de la Gendarmerie nationale dans cette même wilaya. «Les pièces seront déposées et conservées au musée national public Abdelmadjid-Meziane», a-t-elle ajouté, notant que cette opération s'est déroulée en présence des conservateurs du patrimoine et des responsables du secteur de la culture des deux wilayas (Chlef et Tissemsilt).

Le musée national public de Chlef abrite différentes collections de pièces de monnaie datant de plusieurs périodes historiques, ainsi que diverses pièces archéologiques, des objets en terre cuite et des outils. Il comprend également un espace consacré à l'ethnographie, qui suit les traces de l'être humain à travers les aspects simples et profonds de sa vie quotidienne au fil de l'histoire.

Cet établissement culturel a également connu, ces dernières années, d'importants travaux d'aménagement touchant ses différents espaces, notamment les salles d'exposition et celles destinées à la conservation et à la protection des pièces archéologiques contre la dégradation. Le musée accueille régulièrement des délégations étrangères et nationales.

A. B.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA DE TIARET
NIF : 099814019012035

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALES
N° 15 /2026

Il est porte à la connaissance de l'ensemble des entreprises, que la direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction lance un avis d'appel d'offresNational ouvert avec exigence de capacité minimales pour LES TRAVAUX Portant :

COMMUNE DE MELLEKOU

PROJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN (REALISATION DES TROTTOIRS) ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR TECHENIQUE LED DE LA CITE BAY MENOUAR

Les soumissionnairessont invités à retirer le cahier des charges auprès de la direction de l'urbanisme De l'Architecture et de la construction « siseà la cite Mohamed djahlane Tiaret ».
Les soumissions doivent être présentées en trois offres distinctes (Dossier De Candidature, offre technique - offre financière) conformément aux prescriptions du cahier des charges.
Pour que l'offre soit Eligible, Les soumissionnaires doivent répondre aux conditions minimales d'Eligibilités suivantes :

1/ Capacités Professionnelles :
- Attestation de qualification et classification Professionnelle en cours de validité dans le domaine des **Travaux Publics (Activité Principale), Catégorie 05 ou plus** ayant le code d'éclairage **347-4272.**
-Copie Du Registre De Commerce Electronique.

2/Capacités Financières :
- Ayant Réalisé Une Moyenne d'un Chiffre d'Affaire Des Trois Dernières Années Egal ou Supérieur à **Cinq Millions Cinq Cent Mille** de Dinars **:5 500 000,00DA,** Justifié par les bilans financiers des trois dernières années visées par les services des impôts en précisant le chiffre d'affaire de chaque année et **C20.**

3/Capacités Techniques :
Ayant réalisé au moins **Un (01) Projet** ou plus de la même nature, justifiée par une **Attestation de Bonne Exécution** visée par le Service contractant

NB : SI UNE DE CES CONDITIONS N'EST PAS PRESENTEE PAR LE SOUMISSIONNAIRE SON OFFRE SERA REJETEE ET NE SERA PAS EVALUE TECHNIQUEMENT

LE DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT :
- Déclaration de candidature, renseignée, datée, visée et signée
- Déclaration de probité, renseignée, datée, visée et signée
- Copie du registre de commerce électronique de l'entreprise
- Copie du statut réglementaire de l'entreprise pour les personnes morales
- Copie du numéro d'identification fiscale (NIF)
- Copie de l'Attestation de qualification et classification Professionnelle en cours de validité
- Copie des attestations de bonnes exécutions visées par les Services contractants
- Copie des bilans financiers des trois dernières années visées par les services des impôts en précisant le chiffre d'affaire de chaque annéeet C20
- la liste de l'encadrement technique (visée et signée) devra être déclarée nominativement avec la mise à jour CNAS En cours de validité Et Appuyées par les diplômes + Attestation D'Affiliation de moins de trois mois de la CNAS.
- Liste des moyens matériels (visée et signée) approuvés par des cartes grise pour le matériel roulant avec Attestation D'Assurance en cours de validité Et un PV d'huissier ou expert de moins d'une année pour le matériel non roulant à partir de la date d'Ouverture
- Casier judiciaire du signataire N°03 dument habilité (de moins de trois mois).
- Une copie des Mises à jour (CNAS, CASNOS, CACOBATH), en cour de validité.
- Une copie de l'extrait de rôle datant de moins de trois mois apuré ou échéancier de paiement.
- Une copie de l'attestation de dépôt des comptes sociaux pour les personnes morales de l'année considéré.
Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires

2-L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :
- Une déclaration à souscrire renseignée, datée, visée et signée.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif
Des charges) et tout autre Document exigé en application des Dispositions de l'article 78 du décret Présidentiel 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des Marchés publics et des délégations de service Public ;
- Planning des travaux paraphé et signé (3x8).
- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « **lu et accepté** ».

3-L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT :
- La lettre de soumission renseignée, datée, visée et signée.
- Le bordereau des prix unitaires renseignée, datée, visée et signée.
- Le détail quantitatif et estimatif renseignée, datée, visée et signée.
* Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions, conditions modèles, termes, Spécifications figurant au dossier d'appel d'offres.
* En cas de doute sur un tel document, le contractant peut saisir officiellement les services concernés.
- Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés Uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours À compter de la date de sa saisine.

L'offre doit être déposée à l'adresse suivante :
- Direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction cite Mohamed djahlane Tiaret l'enveloppe extérieure anonyme devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉ MINIMALES
N° ..15..../2026
PROJET
COMMUNE DE MELLAKOU :
TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN (REALISATION DES TROTTOIRS) ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR TECHENIQUE LED DE LA CITE BAY MENOUAR
«À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La période de validité des offres correspond à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois cent **(100) jours**
La durée de préparation des offres est fixe à **10jours** à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offre sur le BOMOP et la presse électronique et au moins dans deux quotidiens nationaux en deux langues
La date de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres. L'heure limite est au plus tard à**13 h00**
Toutefois, le service contractant a toute latitude pour proroger le délai de dépôt des offres et informe les soumissionnaires par tous moyens écrits.
L'Ouverture des plis est prévue en séance publique et se tiendra le même jour à **13 h00** au niveau de siège de la DUAC de Tiaret.

Si le dernier jour de la préparation des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres sera proroger jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure.

- les soumissionnaires sont invites pour assister à l'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 24/09/2026 / ANEP 2631013862**

EPE - Algérie Télécom - Spa
Direction Opérationnelle des Télécommunications -Tlemcen
NIF : 000 216 001 808 337 13010
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achats et Logistique

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES (Relance) N°12/AT/DOT13/SDFS/DAL/ACHAT/2026

Algérie Télécom informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales **N°07/AT/DOT13/SDFS/DAL/ACHAT/2026 : Travaux d'agencement et d'aménagement du CT Maghnia** que cet appel d'offres a été annulé

De ce fait, cet avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est **relancé** sous le numéro **N°12/AT/DOT13/SDFS/DAL/ACHAT/2026** pour: **Travaux d'agencement et d'aménagement du CT Maghnia**

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

Le présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse uniquement aux personnes (physiques /morales) qualifiées dans le domaine des travaux publics et/ou travaux du bâtiment, ayant justifié leurs qualifications par un certificat de qualification et de classification professionnelles de catégorie **trois (03)** ou plus.

La vérification de la satisfaction du seuil de qualification minimum exigé est déterminée à travers les certificats de qualification et de classification professionnelles.

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom à l'adresse suivante :

EPE/SPA ALGERIE TELECOM
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS -TLEMCEN
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE – SERVICE ACHATS
ADRESSE : BOULEVARD PASTEUR (FACE A LA WILAYA) - TLEMCEN

Contre paiement, auprès de **la banque BNA Agence 512 Tlemcen**, d'un montant de **deux mille dinars algériens (2 000.00 DA)** non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : Compte en dinar algérien **N°001.00512.0300.000.075.24**

Présentation des offres :
Les candidats doivent insérer le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées, en indiquant sur chaque enveloppe, la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de l'appel à la concurrence ainsi que, sur chaque pli correspondant, la mention: « dossier administratif », « offre technique » ou « offre financière ».
- Le dossier administratif comprend l'original du dossier administratif
- L'offre technique comprend l'original de l'offre technique
- L'offre financière comprend l'original de l'offre financière

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes:

ALGERIE TELECOM – SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS -TLEMCEN
« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES (Relance) »
N°12/AT/DOT13/SDFS/DAL/ACHAT/2026
Travaux d'agencement et d'aménagement du CT Maghnia
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

EPE/SPA ALGERIE TELECOM
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS -TLEMCEN
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE – SERVICE ACHATS
ADRESSE : BOULEVARD PASTEUR (FACE A LA WILAYA) - Tlemcen

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.
La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours calendaires** à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale.
La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres tel qu'indiqué ci-dessus de **08h00** à **14h00**.
Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.
Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

Le Jeune Indépendant **du 24/09/2026 / ANEP 2616031835**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الأشغال العمومية والمنشآت القاعدية
مديرية الأشغال العمومية لولاية وهران

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
(NIF : 408015000031086)

Projet : **Travaux «dédoublement du CW45 du PK 0+000 (intersection avec la RN2) au PK 1+500 sur 1,5 Kms avec aménagement de giratoire».**

- *Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ,la direction des travaux public de la wilaya d'Oran informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l' avis d'' appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales n°16/SDIR/DTP/2026 relatif au projet suscité que ce dernier a été attribué provisoirement comme suit :*

Soumissionnaire	Note technique	Montant DA/TTC	Montant après correction DA/TTC	Délais	Elément ayant permis le choix de l'attribution du marché
SARL AISSI FBA NIF : 001509080862988	68,62/100	179 675 125,00	179 675 125,00	08MOIS	Ayant répondu aux conditions techniques et financière du CDC

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'Oran, dans un délai de 10 jours, à compter de la première date de parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

Les soumissionnaires peuvent prendre connaissance du résultat détaillé de leurs offres dans un délai de trois (03) jours à partir du 1er jour de la publication de cet avis.

Le Jeune Indépendant **du 24/09/2026 / ANEP 2631013605**

EPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHELEF

DAIRA: ABOU EL HESSEN

COMMUNE : TADJENA

N.I.F :420002000002098002O4

Avis Dinfrictuosité D àppel d offre N° 06/2026

En application des dispositions de article 40 aliéna 02 du Décret Présidentiel N ° 15/247 portant réglementation des marches publics et des Délégations de service public , et suite au procès de la commission de l'ouverture et d'évaluation des plis (séance d'évaluation) N° /22/2026 en date du : 04-08-2026 , le président de assemblé populaire communal annonce d'anfractuosité d àppel d offre n° 06/2026 publiés au journal الجمهورية en arabe en date du : 04-08-2026 , et Le Jeune Indépendant en français en date du :04-08-2026 concernant le projet suivant :

-aménagement urbain de la route concernant deux quartiers menouer bettiche et ben yamina yahia

* pour la raison du dépassement de l'offre financière à l'estimation administrative *

Le Jeune Indépendant **du 24/09/2026 / ANEP 2631013830**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

- **WILAYA DE BENI ABBES**
- **DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE**
- **SERVICE DE L'ANIMATION LOCALE**

MISE EN DEMEUR N0 01

PROJET: Acquisition Et Installation Construction Préfabriqué Au Profit Des Services De La wilaya

SERVICE CONTRRACTANT: le wali de la wilaya de Béni Abbes représenté par le directeur de l'administration locale de la wilaya de béni Abbes

LE CO-CONTRACTANT: Eurl Changline Algerie

DELAI D'EXECUTION: SOIXANT 60 jours

Vu le marché N0 **06/2026**.approuve le **21/06/2025 acquisition d'un camion-citerne pour le transport d'eau potable d'une capacité 10m³**passe conformément aux disposition de l'article N044 du décret présidentiel N0 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service publique .

Vu le visa de la contrôle budgétaire de la wilaya de Béni Abbes N0 **187** du **13/07/2026**

Suite de l'ordre de service du **13/07/2026**

Et considérant le non-respect du planning contractuel ainsi que la non achèvement des travaux demander **« acquisition d'un camion-citerne pour le transport d'eau potable d'une capacité 10m³»** ; l'entreprise **CHANGLINE ALGERIE** représenté par le Mr **HAMMOUDI NASSER** est mise en demande pour la première fois de respecter les engagements contractuels et rattraper le retard enregistre dans un délai ne dépassent pas huit 08 jours à compter de la date de la première publication du présent mise en demeure dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics **BOMOP** , sur le portail électronique des marchés publics ; la presse écrite ou la presse électronique.

passe ce délai, les mesures règlementaires nécessaires seront prise.

Le Jeune Indépendant **du 24/09/2026 / ANEP 2631013856**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Bouira
Daira de Sour El Ghozlane
Commune De Maamora
N.I.F : 091010390201010

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales N° 04/2026

Conformément aux l'article **36-37-38-39** oux. Dispositions de la Loi N° 23-12 du 18 moharram 1445 05 aout 2023 fixant les règles générales relative aux marches publiques et l'article **39-40-42-44** du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portantes réglementations du marché public et des délégations de service public

Le président de l'assemblée populaire communale De Mamora lance un Avis appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales pour : *ETUDE, SUIVI, REALISATION ET AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCES*

Lot N° 01 :
-AMENAGEMENT PISTES D'accès FRACTION ZEGHNI -ZEKRAOUI ET REBAH LOCALITE SI AISSA SUR 1 KM
–AMENAGEMENT PISTES D'accès FRACTION MEHLABI ET ZEKRAOUI-LOCALITE MERAIGHIA SUR 800 M L
Lot N° 02 :
-AMENAGEMENT PISTE RELIANT ROUTE DERDARAIA ET FRACTION DENDANI SUR 800 ML
-ACHEVEMENT CHEMAIN COMMUNALE DERDARIA ET FRACTION SEDDIKI SUR 600 ML
Lot N° 03 :
-REALISATION PISTES D'accès A OULED SI DAOUD SUR 1.3 KM (1ERE TRANCHE)
- REALISATION DE LA ROUTE RELIANT CW12 ET LOCALITE MECHTA BEN TALEB SUR 400 ML
*- AMENAGEMENT PISTES D'accès LOCALITE OULED RACHED *A* -FRACTION LAMRI SUR 800 ML*

Les entreprises publiques et privées admissibles qualifiés dans le domaine des travaux public (activité principale) catégorie 02 et plus et intéressées par cette annonce. Peuvent retirer le cahier des charges du bureau marches publics de la commune de Maamora, après paiement d'une somme de 5 000.00 DA non remboursable auprès de : « Trésorier intercommunal de Dirah à Sour El Ghozlane »

1° Dossier de Candidature :
- Déclaration de candidature
- Déclaration de probité
- Registre commerce électronique
- Qualification professionnelle principale en Travaux public catégorie 02 et plus en cours de validité
- Copie du statut pour les sociétés.
- État des moyens humains (Diplôme, attestation d'affiliation à la CNAS individuelle à jours)
- Références professionnelles justifiées par des attestations de bonnes exécutions) Ayant réalisé un ou plusieurs projets similaires de réalisation de piste ou revêtement en tri couche)
- État des moyens matériels (justifiés par des cartes grise + assurances + contrôle technique).
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

2° Contenu de l'offre technique :
- Déclaration à souscrire
- Le présent cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite (lu et accepté)
- Mémoire technique justificatif
- Cautionnement de soumission
- 3° Offre financière :
- L'offre financière doit comprendre ce qui suit :
- Lettre de soumission
- Devis quantitatif et estimatif en TTC, signé
- Bordereau des prix unitaires en HT, daté et signé.
- - Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention
- « Dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention : « Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales N° 04/2026 » porte l'intitulé de l'opération susmentionnée et la mention A ' n'ouvrire que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

- La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15 jours à compter de la date de première parution d'avis d'***appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales*** dans les quotidiens nationaux diffusés au niveau national. Les soumissions seront déposées au niveau du bureau des marchés le quinze -ème jour de la première date d'a parution d'avis d'***appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales*** dans les quotidiens nationaux ou BOMOP ou presse électronique .de 13.00 H à 14.00 H.

- Les soumissionnaires peuvent assister à la séance publique d'ouverture des plis aura lieu le même jour du dépôt des offres à 14.00 H au niveau du siège de la commune De Mamora. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos l'égale la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Le Jeune Indépendant **du 24/09/2026 / ANEP 2616031705**

QUALIFICATIONS CAN-2027/ GR:I -1RE J ALGÉRIE-ZAMBIE

Premier test officiel pour les Verts sous l'ère Brahim Hemdani

L'équipe nationale de football entamera sa campagne de qualification pour la Coupe d'Afrique des nations CAN-2027, en accueillant la Zambie, vendredi soir au stade Hocine Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou (20h00), pour le compte de la première journée du groupe I. Cette rencontre marquera le début d'une nouvelle ère pour les Verts, désormais dirigés par Brahim Hemdani, nommé sélectionneur national quelques semaines après la séparation à l'amiable entre la Fédération algérienne (FAF) et le Bosnien Vladimir Petkovic.

Le technicien algérien, qui dirige depuis lundi son premier rassemblement à la tête de la sélection nationale, est épaulé par Anthar Yahia au poste d'entraîneur adjoint, tandis que Nacereddine Berarma et Nacer Daineche occupent respectivement les fonctions d'entraîneur des gardiens et de préparateur physique. Les coéquipiers de l'attaquant Mohamed Amine Amoura, prêté cet été à l'OGC Nice (France), ont entamé lundi leur préparation au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, avec un groupe de 26 joueurs. Le stage a toutefois été marqué par le forfait du milieu de terrain Nabil Bentaleb, blessé avec Lille OSC dimanche lors du déplacement à Nice (2-1). Pour le remplacer, Hemdani a fait appel pour la première fois à Adil Bourabaâ (21 ans), jeune milieu de terrain du Mans FC. Pour cette première sortie, le nouveau sélectionneur a procédé à plusieurs changements dans son groupe, notamment avec les absences de Houssem Aouar et Ramiz Zerrouki, alors que Riyad Mahrez et Aïssa Mandi ont mis un terme à leur carrière internationale, à l'issue de la Coupe du monde 2026.

« L'objectif, c'est d'aller à la CAN avec une équipe ambitieuse, mais avant cela, on doit faire en sorte de nous qualifier pour pouvoir avoir cette ambition. Chaque chose en son temps. Il y a deux matches qui arrivent, on doit d'abord bien gérer ces deux premières rencontres», a déclaré Hemdani, lors de sa première conférence de presse, tenue jeudi





dernier au stade Nelson Mandela de Baraki. Face à eux, la Zambie, 90e au dernier classement de la FIFA, se présentera avec l'ambition de jouer pleinement ses chances. Son sélectionneur George Lwandamina a affiché ses intentions à l'approche de ce rendez-vous, tout en soulignant le respect accordé à l'ensemble des équipes du groupe.

« Nous avons déjà été tirés au sort avec l'Algérie. Nous la respectons. Nous ne pouvons pas dire que nous ne jouerons pas. Nous allons jouer comme toujours pour gagner. Nous savons ce qui nous attend. Nous respectons toutes les équipes du groupe», a déclaré le technicien zambien. La Confédération africaine de football (CAF) a désigné un quatuor arbitral congolais pour diriger cette rencontre, conduit par Malala Kabanga Yannick, assisté de ses compatriotes Kola Archange Matalatala et Mwengesyali Jospin Mumbere. Le rôle de quatrième arbitre a été confié à Masangune Louis Mwamba. Cette confrontation constituera ainsi un premier rendez-vous important pour Hemdani et son staff, appelés à lancer dans les meilleures conditions cette nouvelle campagne continentale. Les Verts devront ensuite effectuer un déplacement au Burundi, le mardi 29 septembre à 14h00, pour le compte de la deuxième journée.

Dans l'autre rencontre du groupe I programmée vendredi, le Togo recevra le Burundi à Lomé à partir de 17h00. Les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour la phase finale, prévue du 19 juin au 17 juillet 2027 au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda.

DÉCLARATIONS

Adil Bourabaâ (milieu de terrain) : « Je suis heureux et fier d'être présent pour la première fois en sélection nationale. C'est un rêve qui se réalise. Je vais tout faire pour confirmer que je mérite cette convocation. Je remercie Rafik Saïfi (sélectionneur des U23, NDLR) pour tout ce qu'il a fait pour moi (....). Tout le monde m'a bien accueilli : joueurs et staff. Concernant le premier match face à la Zambie, ce ne sera pas facile, on va l'aborder comme on a l'habitude de le faire avec la ferme détermination de s'imposer.»

Sohaïb Naïr (défenseur) : «En tant qu'Algérien, c'est toujours une fierté de retrouver la sélection de mon pays. J'ai fait un bon début de son saison avec mon club (AS Saint-Etienne, NDLR), je savais que je pouvais être appelé, j'étais à l'affût et concentré. Je vais tout donner comme d'habitude, et ça ira inchallah. Je suis prêt, à l'instar de l'ensemble du groupe, si on est là aujourd'hui c'est qu'on a fait des performances en clubs. La première séance d'entraînement effectuée lundi était plutôt une remise en forme, on n'a pas fait grand-chose. Le coach nous a expliqué ce qu'il attend de nous. Concernant la concurrence, je pense qu'elle est bénéfique pour l'équipe, c'est à moi de tout donner pour gagner ma place. Mahrez et Mandi ont décidé d'arrêter, ils ont tout donné pour le drapeau, c'est tout à leur honneur.»

Amin Chiakha (attaquant) : « Hamdoulillah, je suis heureux de retrouver la sélection nationale. J'ai réalisé de bonnes performances avec mon club, Rosenborg en Norvège, et la saison est encore longue. Désormais, je suis pleinement concentré sur l'équipe nationale. Je vais donner le meilleur de moi-même sur le terrain afin de gagner ma place et de m'imposer. J'ai traversé une période difficile, ce qui m'a poussé à échanger avec mon entourage et mes proches concernant la suite de ma carrière. C'est notamment ce qui a motivé mon choix de rejoindre Rosenborg. Avec ce club, j'ai rapidement retrouvé mes repères et de bonnes sensations, ce qui explique aussi mon efficacité sur le terrain. Je suis motivé et déterminé à montrer qui est Amin Chiakha et ce dont je suis capable. J'étais également le premier supporter de la sélection lors de la Coupe du monde. .

ZAMBIE

Lwandamina vise un gros coup face à l'Algérie

LA ZAMBIE affiche clairement ses ambitions. George Lwandamina espère frapper fort dès l'entrée en lice, tout en reconnaissant la difficulté du rendez-vous à Tizi Ouzou. le sélectionneur des Chipolopolo, s'est exprimé sur la chaîne ZNBC Today à propos de cette première journée des éliminatoires de la prochaine Coupe d'Afrique des Nations. Le technicien zambien ne cache pas qu'un succès en Algérie représenterait le scénario idéal pour lancer cette campagne : « Décrocher la victoire pour notre première sortie dans ces éliminatoires africaines aux dépens de l'équipe algérienne serait le meilleur scénario pour nous, avant de recevoir l'équipe du Togo dans la capitale, Lusaka, pour le deuxième match de cette compétition continentale. » Lwandamina reste néanmoins conscient de la difficulté de la mission qui attend ses joueurs au stade Hocine-Aït-Ahmed. « Mais en même temps, la mission ne sera pas facile face à une équipe solide qui possède d'excellents joueurs évoluant dans les différents championnats mondiaux, ce qui pourrait compliquer notre tâche », a-t-il poursuivi. La Zambie se déplacera donc en Algérie avec l'ambition de frapper un grand coup dès son entrée en lice, tandis que les Verts de Brahim Hemdani voudront parfaitement lancer leur nouvelle campagne. Cette rencontre marquera également la première sortie officielle du nouveau sélectionneur algérien à la tête des Fennecs.

LIGUE 2 AMATEUR (2E JOURNÉE)

RCK-WAT et ASK-USMAn à l'affiche, l'USMH en appel à Tiaret

Les matchs RC Kouba - WA Tlemcen et AS Khroub -USM Annaba seront à l'affiche de la deuxième journée de Ligue 2 amateur de football, prévue ce week-end, et qui sera marquée par plusieurs autres duels intéressant, particulièrement dans le Groupe Centre-Ouest, notamment, ASM Oran - WA Mostaganem et JSM Tiaret - USM El Harrach.



C'est cependant le choc RCK-WAT, entre anciens pensionnaires de l'élite et actuels Co-leaders du Groupe Centre-Ouest qui devrait captiver le plus l'attention, car mettant aux prises deux équipes qui ont fort bien démarré la nouvelle saison, particulièrement Le Raed, qui avait frappé un grand coup lors de la précédente journée, en ramenant une large victoire (3-0) de son déplacement chez l'ESM Koléa.

Cette deuxième journée sera donc celle de la confirmation, aussi pour lui que pour WAT, qui s'était également imposé lors de la précédente journée, avec en prime le leadership du groupe pour le vainqueur, car le club qui sortira victorieux de cette chaude empoignade sera assuré de rester en tête, avec six points. Idem pour l'USM Annaba, l'actuel leader du Groupe Centre- Est qui sera confronté à un premier sérieux test en déplacement face l'AS Khroub qui l'attendra probablement de pied ferme, dans son stade fétiche, Abed Hamdani. Autres affiches intéressantes à suivre, le match entre voisins ASM Oran - WA Mostaganem, sans oublier le périlleux déplacement de l'USM El Harrach chez la JSM Tiaret. Une équipe de la JSMT réputée coriace, particulièrement quand elle joue à domicile, ce qui risque de poser de sérieux problèmes aux Jaune et Noir, décidés à gagner un maximum de matchs cette année, pour valider enfin l'accession qui leur échappe depuis plusieurs saisons. A suivre également les duels entre anciens pensionnaires du championnat élite, notamment, MC El Bayadh - GC Mascara, ES Mostaganem - NA Hussein Dey, CR Béni Thour - MO Bejaïa et NC Magra - US Chaouia. De leur côté, la JSD Jijel et le CA Batna se déplaceront respectivement chez l'IRB Nezla et le NRB Béni Oualbane, au moment où le deuxième club batnéen, le MSPB, aura la chance d'évoluer sur son propre terrain, en accueillant le MO Constantine. De chauds duels, là encore, et qui vaudront eux aussi le détour, car mettant aux prises des clubs opposés par une grande rivalité sportive.

MATCH PERDU SUR TAPIS VERT POUR LE RC ARBAÂ SUITE À SON FORFAIT FACE AU GC MASCARA

La commission de l'organisation sportive de la Ligue nationale du football amateur (LNFA) a donné match perdu au RC Arbaâ, suite à son forfait contre le GC Mascara, dans le cadre de la première journée du championnat de Ligue 2 (Groupe Centre-Ouest). «Après examen de la feuille de match et du rapport de l'arbitre, la commission a décidé, en application des dispositions de l'article 41 du Code du football amateur, d'infliger au Raed Chabab d'El Arbaâ les sanctions suivantes : perte du match par pénalité, sur le score de 3 à 0, assortie d'une amende de 100.000 DA», a indiqué la Ligue nationale du football amateur dans un communiqué.

Lors de la première journée inaugurale du championnat de Ligue 2 mateur (Gr. Centre-Ouest), le RC Kouba, l'USM El Harrach, le WA Tlemcen, l'USM Blida, le NA Hussein-Dey et l'IRBSM Benali ont tous réussi leur entrée en lice.

OLYMPIQUE AKBOU

Bouazza jette l'éponge

L'OLYMPIQUE Akbou va devoir composer avec le départ de son entraîneur adjoint, Abdellatif Bouazza. Le technicien oranais a présenté ce mercredi sa lettre de démission à ses dirigeants. Selon nos informations, Bouazza aurait motivé sa décision par des raisons personnelles. Son départ intervient après trois journées de championnat, alors que l'Olympique Akbou ne compte que trois points au classement. Le club a décroché une victoire, acquise face à la JS El Biar, mais s'est incliné lors de ses deux autres sorties contre le MB Rouissat et l'USM Alger. Un début de championnat qui reste donc compliqué pour l'Olympique Akbou, désormais privé de son entraîneur adjoint.

ESS : MELLOULI OFFICIALISE SA DÉMISSION

LA DIRECTION de l'ES Sétif a reçu lundi la demande officielle de démission de Farid Mellouli, qui occupait le poste de directeur sportif du club, a indiqué la formation sétifienne lundi dans un communiqué. Cette décision intervient après que Mellouli avait annoncé, au lendemain de la large victoire remportée samedi à domicile face au CS Constantine (5-1), son intention de quitter ses fonctions. Cette annonce faisait suite à plusieurs jours de spéculations autour de l'avenir du directeur sportif. Dans son communiqué, l'ES Sétif précise que la demande de démission de Mellouli sera soumise au conseil d'administration, qui devra l'examiner avant de se prononcer sur les suites à donner. La direction du club avait, quelques heures auparavant, démenti les informations faisant état d'un départ du responsable sportif. Après deux revers de rang, l'Entente a réagi de manière spectaculaire samedi, en dominant largement le CSC (5-1) au stade du 8-Mai 1945, pour le compte de la 3e journée de Ligue 1.

LIGUE 1 (MISE À JOUR)

Pas de vainqueur entre l'USB et la JSS

L'US BISKRA et la JS Saoura n'ont pas réussi à se départager, mardi au stade Zeribet El-Oued de Biskra, en se quittant sur un nul sans but (0-0), à l'occasion de la mise à jour de la première journée de Ligue 1. Cette rencontre n'aura donc pas permis aux deux formations de véritablement lancer leur saison. L'USB porte son total à deux points après trois rencontres disputées, tandis que la JSS ouvre son compteur avec sa première unité de l'exercice. Les Bécharis restent toutefois avec un match en retard, à domicile face à l'USMK. La JSS avait entamé sa campagne de championnat de manière compliquée, avec une lourde défaite concédée vendredi sur le terrain de la JS El-Biar (4-0), lors de la troisième journée. Avant même le coup d'envoi du championnat, les Sudistes avaient déjà vécu une première déception sur la scène continentale. Leur parcours en Ligue des champions africaine s'est arrêté dès le premier tour préliminaire face au Horoya Conakry. Après une courte défaite à l'aller (0-1), la JSS s'était inclinée au retour en Guinée (1-3). Dans l'autre rencontre de mise à jour programmée mardi, le MC Alger devait recevoir le MC Oran. Cette affiche a finalement été reportée en raison de la convocation de quatre joueurs du triple champion d'Algérie au sein de différentes sélections.

LE ONZE DE LA 3E JOURNÉE DÉVOILÉ

La 3e journée du championnat a particulièrement souri au MC Alger et à l'ES Sétif. Les deux clubs placent cinq joueurs dans l'équipe-type dévoilée par la Ligue de football professionnel (LFP), après leurs larges victoires du week-end.

Le Mouloudia est le club le mieux représenté avec trois joueurs. Auteur d'une prestation convaincante dans les buts, Abdelatif Ramdane a été retenu aux côtés de Mohamed Benkhemessa et Chahreddine Boukholda. Les trois joueurs ont contribué au large succès du MCA face au MB Rouissat. L'Entente de Sétif compte, elle, deux représentants. Le Jordanien Hadi Al-Hourani figure dans l'équipe-type, tout comme l'attaquant Zakaria Benchaâ, après la démonstration de l'ESS face au CS Constantine (5-1). En défense, Ali Larbi occupe le couloir droit. Le joueur du CR Témouchent a été récompensé pour sa prestation lors de la victoire de son équipe contre la JS Kabylie (1-0). À gauche, la LFP a retenu Younes Ouassa, qui s'est distingué lors du large succès de la JS El Biar face à la JS Saoura (4-0). Dans l'axe, Riyane Akacem complète la défense. Le défenseur du CR Belouizdad s'est notamment illustré face à l'US Biskra en empêchant une occasion franche. Son équipe s'est finalement imposée 1-0. Au milieu de terrain, le Congolais Glody Likonza représente l'USM Alger. Il est accompagné de Mohamed Benchaira, de l'ES Ben Aknoun. Enfin, Ismaïl Saadi, attaquant du MC Oran, complète cette équipe-type de la 3e journée.



L'essor des collaborations humaines et artificielles, un nouveau cap !

De la prise de décision automatisée aux graphes de connaissances, l'IA redéfinit les règles du jeu dans les entreprises. Mais derrière ces avancées se cachent des défis de taille : expliquer ses décisions, garantir la fiabilité des résultats et limiter son impact environnemental.

Dans un contexte d'évolution rapide de l'intelligence artificielle, 2025 promet d'être une année de progrès remarquables. Alors que beaucoup se concentrent sur les usages de l'IA, un examen plus approfondi révèle que nous sommes à l'aube d'un changement de paradigme. Nous assistons non seulement à la montée en puissance de machines intelligentes, mais aussi aux premiers pas d'un avenir où l'IA transcendera les capacités humaines ou a minima certaines de ses capacités.

Une étape (de plus) vers l'IA généralisée

L'une des évolutions les plus passionnantes en 2025 sera l'utilisation généralisée de plusieurs agents d'intelligence artificielle travaillant en tandem ; une étape qui nous rapproche de la Singularité, même si nous ne l'atteindrons pas en 2025 et qu'elle peut être même qualifiée d'utopie par certains spécialistes IA. Mais nous assisterons à un changement fondamental dans le mode de fonctionnement de l'IA. Au lieu de s'appuyer sur un seul modèle d'IA pour générer des idées ou prendre des décisions, plusieurs modèles d'IA générative se recouperont, comparant leurs résultats pour améliorer la précision et réduire les erreurs ou les « hallucinations ».
Ce concept d'agents d'IA qui « parlent » entre eux est incroyablement prometteur pour améliorer la fiabilité des connaissances générées par l'IA. Cela nous rapproche d'un avenir où l'IA pourra créer, valider et affiner des idées de manière autonome. Toutefois, cette évolution s'accompagne d'un nouveau point de vigilance autour de la question centrale de la confiance : comment pouvons-nous nous assurer que les résultats d'une IA sont suffisamment crédibles pour être validés par une autre ?
La transparence comme la responsabilité seront essentielles pour que cette approche soit réellement efficace. Les entreprises devront exiger des explications de la part des systèmes d'IA et comprendre le raisonnement qui sous-tend chaque décision prise par les modèles. Sans ces garanties, une IA non contrôlée risque de générer des informations inexactes ou biaisées que d'autres systèmes pourraient accepter aveuglément, ce qui pourrait conduire à une diffusion plus rapide de la désinformation.

L'IA en tant que partenaire de confiance dans les entreprises

Au fil de son évolution, l'IA générative s'affirmera comme un partenaire de confiance pour les entreprises en prenant en charge des tâches automatisées plus complexes. Elle permettra aux collaborateurs de se concentrer sur des rôles plus stratégiques et plus gratifiants et s'engager dans des tâches créatives telles que la résolution de problèmes et la prise de décision.
La nécessité pour l'IA d'être transparente dans ses processus de décision deviendra une exigence non négociable pour les entreprises. Cette évolution vers une IA explicable contribuera à résoudre le problème de longue date des modèles d'IA perçus comme des « boîtes noires ». Elle permettra à l'IA de fonctionner comme un outil réactif et un partenaire proactif dans la stratégie de l'entreprise. En élaborant diverses hypothèses, en proposant un processus de vérification et en présentant la validité d'une conclusion, l'IA pourra formuler des « hypothèses » créatives et découvrir de nouvelles règles que les humains ne pouvaient pas imaginer.
Cette évolution vers une IA qui raisonnera et expliquera, sera essentielle pour prendre des décisions d'entreprise de plus en plus complexes et contribuera à renforcer la confiance dans les systèmes d'IA en tant qu'assistants fiables et responsables.

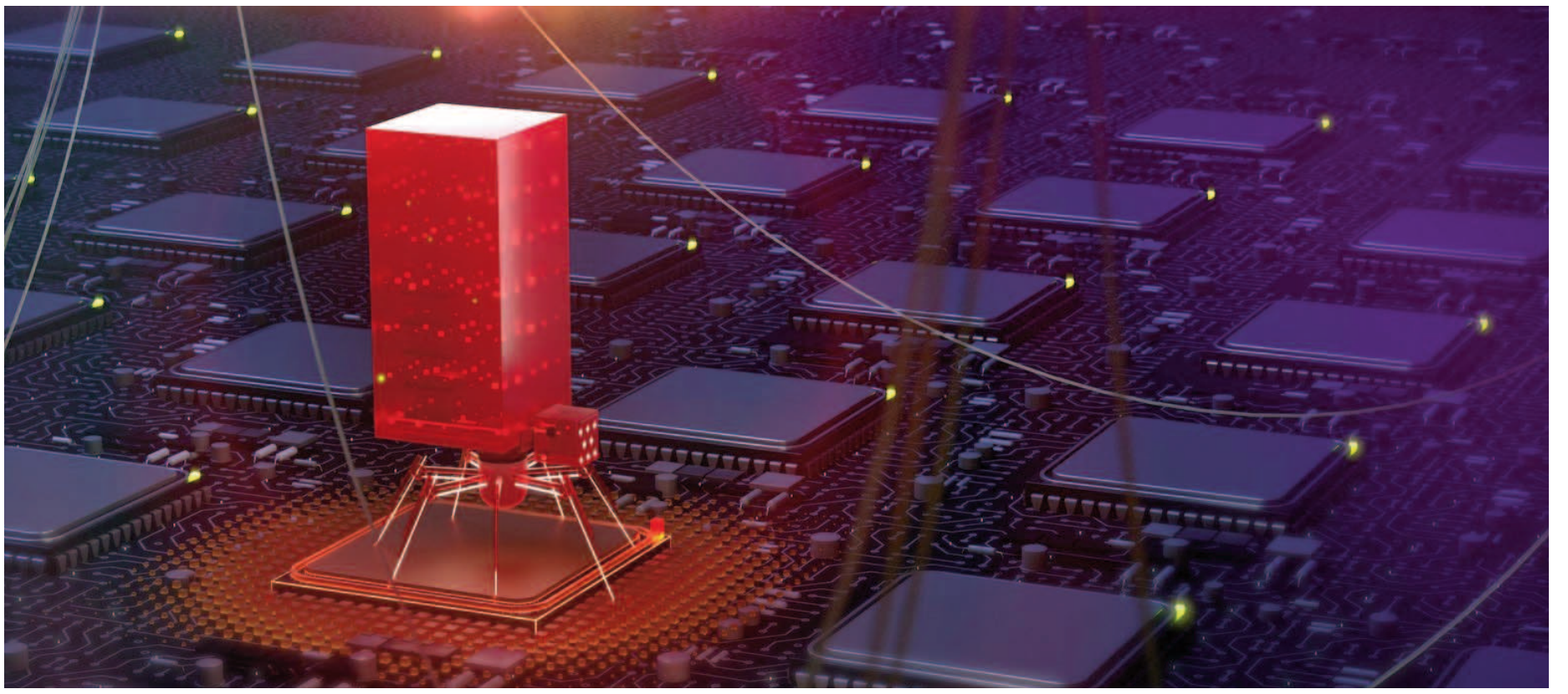
L'adoption à grande échelle de l'IA et les préoccupations en matière de durabilité

Les LLM (Large Language Model) vont s'imposer dans les entreprises dans les 12 à 18 prochains mois car ils excellent dans la compréhension des données non structurées (jusqu'à 90 % de toutes les données d'entreprise), ce qui en fait des outils inestimables pour obtenir des informations à partir de vastes ensembles de données. Pour en tirer pleinement parti, il sera crucial de transformer ces données en formats structurés, comme des graphes de connaissances, afin de les rendre plus accessibles au traitement et à l'analyse par l'IA.
À mesure que les LLM s'intègrent dans les activités quotidiennes des entreprises, l'un des plus grands défis sera de gérer la consommation d'énergie et l'empreinte carbone associées au fonctionnement de ces systèmes d'IA à grande échelle. Le développement de modèles plus économes en énergie est indispensable pour rendre cette technologie durable et rentable.
Les 12 prochains mois seront déterminants pour l'avenir de l'IA. Nous assistons à l'essor rapide des entreprises alimentées par l'IA. Il est de notre responsabilité de veiller à ce que les principes d'éthique, de transparence et de responsabilité guident ces avancées. L'avenir de l'IA n'est pas seulement une question de progrès technologique ; il s'agit de construire un avenir où l'IA, avec son potentiel d'autonomisation et de bénéfice pour l'ensemble de l'humanité, nous remplit d'espoir et d'optimisme.

Une campagne de malvertising a infecté plus d'un million d'appareils

EN EXPLOITANT des publicités intégrées à des vidéos sur des sites de streaming illégaux, Storm-0408 a orchestré une campagne sophistiquée de malvertising touchant plus d'un million d'appareils. Microsoft vient de publier un rapport détaillé de cette campagne massive qui rappelle à tous les risques majeurs véhiculés par les sites de piratage de films et retransmissions sportives.
L'attaque aurait commencé dès décembre sur des sites illégaux de streaming pirate (notamment de streaming sportif et de films) où les cybercriminels ont intégré des redirecteurs malveillants dans les publicités affichées pendant la lecture des vidéos. Lorsqu'un utilisateur clique sur ces publicités trompeuses (pensant souvent en réalité simplement lancer le streaming), il est redirigé à travers plusieurs sites intermédiaires vers des dépôts malveillants hébergés principalement sur GitHub, mais aussi sur Discord et Dropbox.
« Les sites de streaming intégraient des redirecteurs de malvertising directement placés dans les contenus vidéos pour générer des revenus par vue ou par clic », explique l'équipe de Microsoft Threat Intelligence dans son rapport technique.
L'attaque se déroule en quatre phases distinctes :
– Phase initiale : Téléchargement d'un logiciel malveillant depuis GitHub qui sert de « dropper » pour les étapes suivantes
– Deuxième phase : Collecte d'informations système (taille de la mémoire, détails graphiques, résolution d'écran, système d'exploitation) et exfiltration de ces données
– Troisième phase : Déploiement de scripts PowerShell ou d'exécutables qui téléchargent des charges utiles supplémentaires
– Dernière phase : Installation de voleurs d'informations (spywares) et de logiciels de contrôle à distance
Parmi les logiciels malveillants déployés à l'occasion de cette vaste campagne figurent notamment :
– Lumma Stealer : Un malware qui extrait les identifiants de connexion et les données des navigateurs
– Doenerium (version mise à jour) : Un voleur d'informations avancé.

Les chercheurs alertent sur Nexcorium, un nouveau botnet Mirai qui prospère sur une faille vieille de deux ans



Fortinet vient de lever le voile sur Nexcorium, une nouvelle variante de Mirai qui cible des DVR TBK vulnérables à une faille connue et patchée depuis 2024.

Longtemps associé à l'attaque contre Dyn en 2016, Mirai est depuis devenu une matrice, un modèle que d'autres botnets reprennent, modifient et adaptent au gré des opportunités. Dernier exemple en date, Nexcorium, une nouvelle variante multi-architecture documentée par Fortinet, qui exploite une ancienne faille d'injection de commandes affectant des enregistreurs vidéo TBK. Le malware vise des appareils non mis à jour pour prendre pied sur le réseau, puis se propager à d'autres équipements afin de les convertir en relais d'attaques DDoS.

Une variante de Mirai pensée pour durer et se propager

D'après les éléments relayés par Fortinet, l'attaque repose sur l'exploitation de CVE-2024-3721, une faille divulguée en avril 2024 et concernant les DVR TBK DVR-4104 et DVR-4216 jusqu'à la version 20240412. Les attaquants s'en servent pour déposer un script de téléchargement nommé dvr, chargé ensuite de récupérer une charge utile adaptée à l'architecture ARM, MIPS R3000 ou x86-64 de la machine visée.

Sur le plan technique, Nexcorium ressemble moins à une nouvelle famille de botnet qu'à une déclinaison de plus dans l'écosystème Mirai. Fortinet révèle en effet que son code reprend plusieurs éléments déjà observés dans d'autres variantes, dont un composant chargé de veiller au bon déroulement de l'infection, un autre consacré à la reconnaissance de nouvelles cibles sur le réseau, et enfin une partie dédiée aux attaques DDoS.

Le malware embarque aussi un exploit pour CVE-2017-17215, une ancienne faille visant les routeurs Huawei HG532, ainsi qu'une liste codée en dur de noms d'utilisateur et de mots de passe par défaut ou trop faibles, utilisée pour tenter des connexions Telnet sur d'autres appareils.

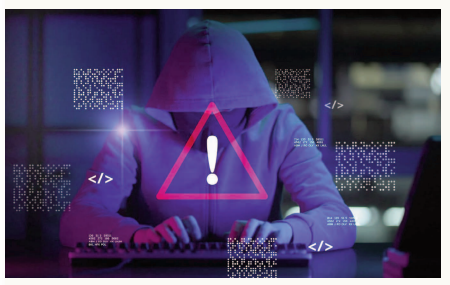
Si l'accès aboutit, il vérifie qu'il peut exécuter des commandes à distance, identifie le type de machine qu'il a en face de lui, puis adapte la suite de l'infection. Il communique enfin avec un serveur de contrôle distant pour recevoir les ordres à exécuter, puis peut déclencher plusieurs formes d'attaques DDoS, par saturation de trafic UDP ou TCP, ou encore par envoi massif de requêtes SMTP et VSE.

Un acteur mal identifié et un problème toujours aussi banal

En se fondant sur un en-tête HTTP personnalisé, ainsi que sur plusieurs chaînes de caractères comme nexuscorp retrouvées dans les échantillons analysés, Fortinet rattache la campagne à un acteur malveillant encore peu documenté, suivi sous le nom de Nexus Team. On ne sait en revanche pas encore combien d'appareils ont été compromis par Nexcorium, ni même quelle est l'ampleur géographique du botnet.

Quoi qu'il en soit, l'attaque repose sur une faille ancienne et patchée de longue date. Si vous utilisez un équipement susceptible d'y être vulnérable, prenez le temps de vérifier que son firmware est bien à jour. Enfin, de manière générale, gardez en tête que ce n'est pas parce qu'un objet connecté n'a ni écran ni interface visible qu'il faut l'oublier dans la maintenance du réseau.

SentinelOne neutralise une cyberattaque supply chain qui a infecté Axios en 89 secondes chrono



DES HACKERS nord-coréens ont infecté Axios, bibliothèque JavaScript incontournable avec 100 millions de téléchargements hebdomadaires, en compromettant le compte de son développeur principal. Cette attaque supply chain a généré 600 000 installations malveillantes en trois heures, avant d'être stoppée par SentinelOne.

C'est sans doute l'une des attaques supply chain les plus rapides jamais documentées. Des hackers nord-coréens ont pris le contrôle du compte npm du mainteneur principal d'Axios, concrètement, les clés qui permettent de publier des mises à jour de cette bibliothèque HTTP utilisée dans 80 % des environnements cloud. Ils en ont profité pour glisser un cheval de Troie dans deux nouvelles versions du package, avec un logiciel espion qui s'installe seul, en silence, sur Windows, macOS et Linux. En trois heures, 600 000 téléchargements ont été enregistrés. Jusqu'à ce que l'IA de SentinelOne coupe court à l'hémorragie.

Axios piégé : comment la Corée du Nord a retourné l'open source contre ses utilisateurs

L'attaque du 31 mars 2026 commence par une prise de contrôle discrète. En mettant la main sur le compte npm du mainteneur principal d'Axios, npm étant la plateforme où les développeurs publient et récupèrent des briques logicielles, les hackers nord-coréens ont obtenu quelque chose d'inestimable, à savoir le droit de publier des mises à jour au nom d'une bibliothèque en laquelle des millions de projets ont une confiance totale et automatique.

Deux versions corrompues d'Axios sont immédiatement mises en ligne. Chacune embarque discrètement un cheval de Troie d'accès à distance, un logiciel malveillant qui, une fois installé, ouvre une porte dérobée sur la machine de la victime. Ce dernier permet aux attaquants d'en prendre le contrôle à distance, sur Windows, macOS et Linux, sans que l'utilisateur n'ait rien à faire.

En trois heures à peine, 600 000 téléchargements sont enregistrés, comme l'explique SentinelOne.

Le logiciel malveillant était bien caché dans une dépendance fantôme, autrement dit, un composant discret ajouté en coulisses, invisible au premier regard. Une fois actif, il pouvait télécharger et exécuter d'autres programmes malveillants, communiquer avec un serveur contrôlé par les attaquants et subtiliser des données sensibles. Cerise sur le gâteau, il effaçait ensuite ses propres traces en remplaçant les fichiers infectés par des versions d'apparence normale, rendant sa détection pratiquement impossible pour un antivirus classique.

En 89 secondes chrono, le mal était fait

La première machine infectée l'a été 89 secondes seulement après la mise en ligne des versions corrompues. À cette vitesse, aucune équipe de sécurité humaine n'aurait pu réagir à temps. C'est là qu'est intervenue le spécialiste cyber SentinelOne. L'entreprise, sans avoir été préalablement « briefée » sur ce malware inédit (pas de signature connue, pas d'alerte configurée), indique avoir détecté et bloqué l'attaque seule, en temps réel, de manière entièrement automatique.

Plutôt que d'inspecter les fichiers que le malware avait justement pris soin de rendre irréprochables, la plateforme a observé en temps réel ce que faisaient les programmes en cours d'exécution. Un comportement suspect, une action inhabituelle, et l'alerte est immédiate.

C'est précisément ce que le malware n'avait pas prévu, et ce qui a permis de couper court à l'attaque avant qu'elle ne se propage.

Cet incident est un signe de l'évolution inquiétante des cybermenaces. Plutôt que d'attaquer frontalement des systèmes protégés, les hackers ciblent désormais les briques logicielles open source sur lesquelles reposent des millions d'applications, profitant de la confiance automatique que les développeurs leur accordent. Des attaques capables de se propager en quelques dizaines de secondes, contre lesquelles les défenses traditionnelles et les humains sont tout simplement trop lents. La cybersécurité pilotée par l'IA, capable de réagir à la vitesse de la machine, s'impose donc moins comme une option que comme une évidence.

Les étoiles et les lumières que vous voyez quand vous vous frottez les yeux ont un nom !



Vous avez surement vu ces lumières bizarres en vous frottant les yeux. Il s'avère que ce phénomène a un nom, phosphènes.
Un phosphène est un phénomène caractérisé par l'expérience de voir la lumière sans lumière entrante à l'œil, en frottant les yeux. Ce frottement cause une pression qui stimule mécaniquement les cellules de la rétine provoquant cet effet. Ce phénomène est également connu par les méditants et ceux qui utilisent les drogues psychédéliques.
Les phosphènes peuvent être aussi causés par l'éternuement, le rire, une forte toux, un coup sur la tête ou une pression artérielle basse (comme se mettre debout trop rapidement ou avant la perte de connaissance).

L'origine du Pit Bike !

UN PIT BIKE est une petite motocyclette tout-terrain utilisée à l'origine pour rouler autour des stands ou des aires de repos des courses de motocross. Depuis le début des années 2000, les courses de Pit Bike, un sport similaire au motocross, sont devenues populaires aux États-Unis, en particulier en Californie.
Le nom Pit Bike provient de l'utilisation d'une Honda Z50 pour rouler autour des zones de stands de courses de motocross à travers les États-Unis. Cette petite moto est aussi connue sous le nom de Dirt Bike. Le prix relativement bon marché et la mobilité de ces motos les ont rendues faciles à utiliser lors des courses.
Au moment où cette moto est devenue relativement célèbre, Honda a changé le nom de la Z50 à XR50 en 1999 et a fait de grands changements à la moto. Quelques-uns de ces changements comprennent un réservoir d'essence en plastique, un amortisseur arrière unique, une refonte du cadre et de l'apparence totale de la moto. Alors que les adolescents et les jeunes adultes commençaient à s'intéresser à la Z50, des pièces de rechange améliorées pour ces Pit Bikes sont devenues disponibles pour les rendre plus puissantes et confortables pour les plus grands.

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS

Personne n'a réclamé les lingots d'or trouvés lors d'une tonte de pelouse: une commune allemande hérite de 40.000 euros



• La commune de Bannewitz, en Allemagne, va pouvoir conserver une série de lingots d'or. Il y a six mois, un employé municipal était tombé par hasard sur ces objets de valeur alors qu'il tondait la pelouse. Il avait immédiatement remis son précieux butin à la police.

Une enquête a été menée pour vérifier si cet or ne provenait pas d'un délit, tandis que les autorités attendaient qu'un éventuel propriétaire se manifeste. Mais durant tout ce temps, personne ne s'est fait connaître. "En vingt ans de carrière, je n'ai jamais vu ça", avait déclaré à l'époque un porte-parole de la police. "Il est très rare que les gens rapportent de l'or trouvé à la police." Au cours actuel, le trésor est désormais estimé à 40.000 euros.

Un scénario digne d'un film

L'employé communal avait découvert huit lingots d'or en octobre dernier, près d'un point d'eau.
La police en avait ensuite retrouvé deux de plus. La manière dont cet or qui valait alors 30.000 euros s'est retrouvé dans l'herbe reste une énigme totale. La police a pourtant vérifié plusieurs pistes. Un habitant de Hambourg (situé à 500 km de là) a notamment prétendu en être le propriétaire. "Quelqu'un d'autre a affirmé avoir perdu l'or lors d'un vol de drone", a confié le bourgmestre au journal Bild.
Cependant, personne n'a été capable de fournir les numéros de série des lingots.

Un coup de pouce pour les clubs de sport locaux

Conformément à la loi, une trouvaille de valeur revient à la commune si elle n'est pas réclamée après six mois.
Le bourgmestre s'est réjoui de cette issue et a annoncé que l'argent serait reversé aux associations sportives locales. Quant à l'employé municipal, dont l'honnêteté est exemplaire, il recevra "évidemment" une récompense pour son geste.

« Un morceau de l'histoire avec des bouts de papier » : des cartes à jouer d'avant la Révolution découvertes à Guingamp

C'EST un trésor qui a refait surface par le hasard de travaux. À Guingamp, des cartes à jouer ont été retrouvées dans le torchis d'une maison à pan de bois.
L'une d'elles, signée en avril 1784, révèle qu'elles datent d'avant la Révolution française. Et qu'elles ont donc plus de 200 ans.
C'est un document daté du 17 avril 1784, adressé à M. le gouverneur de l'hôpital, qui est prié de faire tenir la mort et l'enterrement aussi bref d'une personne dont je n'arrive pas à lire le nom et d'y tenir quatre hommes pour porter le cercueil.
L'enterrement sera à effectuer au cimetière de la Trinité (à Guingamp, NDLR), ce jour du 27 avril 1784, signé de la personne qui a rédigé le mot.



Des dizaines de robotaxis autonomes s'arrêtent brusquement au milieu de la route en Chine

Plusieurs robotaxis autonomes appartenant au géant chinois de l'Internet Baidu se sont immobilisés avec leurs passagers au milieu de la route dans le secteur de Wuhan (centre) mardi à la suite d'un dysfonctionnement. La police a rapporté l'information mercredi par voie de communiqué.

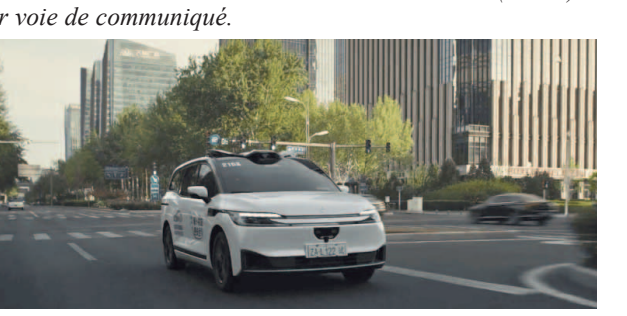
LES AUTORITÉS locales de Wuhan, dans la province du Hubei, ont reçu mardi soir un appel après l'autre signalant de nombreux véhicules Apollo Go incapables de redémarrer après s'être arrêtés inopinément, ont expliqué les forces de l'ordre.Apollo Go est le service de taxis sans chauffeur de Baidu, opérationnel à Pékin et dans des zones spécifiques d'un certain nombre d'autres villes.
"Les premières constatations suggèrent un dysfonctionnement du système", a dit la police sans préciser combien de véhicules s'étaient ainsi retrouvés en souffrance.

SERVICE CLIENT INJOIGNABLE

Des internautes ont partagé des vidéos les montrant à l'intérieur de robotaxis échoués sur des voies fréquentées en train de chercher à joindre le service client.
"Apollo Go, êtes-vous paralysés?", a écrit une personne sur les réseaux sociaux, accompagnant son message d'une vidéo montrant ses appels passés à l'entreprise depuis une tablette embarquée et restés sans réponse. Elle raconte être restée bloquée au milieu de la route pendant plus de 30 minutes. Baidu n'a pas répondu dans un premier temps aux sollicitations de l'AFP.

UNE FLOTTE DE 500 VÉHICULES AUTONOMES

L'entreprise a passé des accords pour que ses véhicules soient disponibles sur les applications de covoiturage populaires Lyft et Uber et cherche à étendre sa présence hors de Chine.



Apollo Go a assuré 3,4 millions de trajets sans conducteur au quatrième trimestre 2025, soit une augmentation de 200% par rapport à l'année précédente, selon des chiffres de la compagnie. Elle dispose d'une flotte de plus de 500 véhicules autonomes à Wuhan.

La moitié des plages mondiales pourrait disparaître d'ici 2100, voici pourquoi



Quand marcher au bord de l'eau ne rime plus avec sable doux.

Baisse de la biodiversité, menace sur l'économie touristique et la pêche, risque d'engloutissment des villes côtières : ce sont quelques unes des conséquences de l'érosion qui menace la moitié des plages mondiales, sous les coups de boutoir conjugués du dérèglement climatique et de l'expansion des agglomérations côtières, alerte le site d'information scientifique ScienceDaily.

Équilibre écologique

"Près de la moitié des plages auront disparu d'ici la fin du siècle, a déclaré Omar Defeo, professeur à l'Université de la République d'Uruguay (UdelaR), lors des séances d'ouverture du symposium du de la Fondation de recherche de l'État de São Paulo (FAPESP). L'Uruguay, le Brésil et l'Argentine partagent ces ressources. Il est donc impératif de collaborer avec les scientifiques brésiliens pour gérer et préserver les écosystèmes côtiers."

Le système côtier est composé de trois éléments.

La dune (ou post-plage) se situe au-dessus de la limite de marée haute, avec ses monticules de sable amenés par le vent. En dessous, la plage à proprement parler, immergée ou émergée en fonction du cycle des marées.

Et au large, l'estran, toujours immergé, qui s'étend de la limite de la marée basse jusqu'au commencement des vagues.

"Le vent transporte le sable de la zone sèche vers [la partie submergée], explique Omar Defeo. Et [les vagues] ramènent les sédiments sur la plage.

Ce mouvement bidirectionnel génère un échange constant où une zone alimente l'autre. Lors d'une tempête, la dune fait office de rempart. Ainsi, lorsque l'urbanisation détruit la dune, il peut en résulter la destruction des habitations en bord de mer."

Menace globale

Dégrader un des trois composants dégrade de tout l'écosystème de plage. L'une des plus grosses menaces pour la biodiversité est la hausse du nombre de touristes sur les plages, suivie par l'urbanisation de la côté et le nettoyage mécanique des plages.

En revanche, la hausse de la population des villes côtières favorise certaines espèces "opportunistes", friandes de déchets organiques humains.

"L'étude a surtout montré que l'impact humain ne [touche pas que] l'endroit où il se produit [sur le sable sec], explique Omar Defeo.

Des facteurs de stress tels que la construction et le grand nombre de visiteurs sur la partie supérieure de la plage affectent négativement la biodiversité dans les zones inférieures et submergées."

Au niveau mondial, le chercheur et son équipe ont étudié 315 plages, dont 20% se sont avérées soumises à une érosion "intense, extrême ou sévère" au vu de la montée des eaux, du changement des vents et de la modification des vagues. L'impact des activités humaines sur cette dégradation s'avère centrale, notamment sur les plages possédant une forte pente qui pousse les vagues à se casser abruptement, et les plages "intermédiaires" où elles se brisent moyennement fort.

Face à des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes, notre résilience "a ses limites" alertent les experts



CES DERNIÈRES années, malgré une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, la mortalité globale liée aux catastrophes naturelles a reculé. Une bonne nouvelle, qui ne doit pas masquer les limites de la résilience de nos sociétés face au changement climatique.

a mortalité globale des catastrophes naturelles a reculé ces dernières décennies, notamment pour les tempêtes. Mais pour les canicules spécifiquement, elle a fortement augmenté.

Plus de 2,3 millions de personnes sont mortes lors de catastrophes climatiques (inondations, tempêtes, vagues de chaleur...) entre 1970 et 2025, selon une analyse par l'AFP de la base de données EM-DAT du Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (CRED), basé en Belgique.

En tout, ces catastrophes auront causé 305 156 morts entre 2015 et 2025, un bilan en baisse par rapport aux 354 428 victimes de la décennie précédente, selon cette analyse.

"Ce n'est pas que les événements ne sont pas devenus plus dangereux. C'est que nous sommes devenus bien plus forts dans notre capacité à y faire face", explique Marina Romanello, directrice exécutive de Lancet Countdown, un programme de surveillance sur le climat et la santé.

Une tueuse silencieuse

La chaleur est considérée comme une "tueuse silencieuse", en partie parce qu'il faut des mois ou des années pour calculer le nombre de morts. Les personnes âgées ou déjà malades sont les plus exposées.

L'année dernière, la moitié de la planète a connu plus de jours que la moyenne avec une température ressentie de 32 °C ou plus, selon l'observatoire européen Copernicus, avec des effets établis sur la mortalité.

Il est "très clair" que la chaleur extrême est devenue plus mortelle, juge Theodore Keeping, chercheur à l'Imperial College London.

Études sérieuses et modèles scientifiques sont aujourd'hui capables d'attribuer un nombre additionnel de morts à des augmentations spécifiques de température causées par le changement climatique, pointe-t-il. Environ 61 800 personnes sont mortes des épisodes de canicule à travers le monde en 2022, un bilan qui est retombé à environ 48 000 en 2023 avant de remonter à 66 825 en 2024, selon la base de données EM-DAT.

Mais les chiffres sont bien plus élevés que les années précédentes car les données sur la mortalité liée à la chaleur, en particulier en Europe, sont devenues plus accessibles après la pandémie de Covid-19, explique à l'AFP Damien Delforge, chercheur au CRED.

Ces décès-là sont en outre sous-estimés. Selon les estimations de Lancet Countdown, la mortalité mondiale liée à la chaleur au sens plus large que les seules canicules a atteint 546 000 morts en moyenne par an entre 2012 et 2021, en hausse de 63% par rapport à 1990-1999.

Des pays mieux préparés

Les inondations et les cyclones peuvent pour leur part occasionner de nombreuses victimes mais les pays sont en moyenne mieux préparés, grâce à des systèmes d'alerte plus nombreux et avancés, des barrières anti-tempêtes et l'amélioration des normes de construction des bâtiments. Les inondations ont tué 55 423 personnes entre 2015 et 2025, en recul par rapport aux 66 043 décès enregistrés sur la décennie précédente, selon EM-DAT. Le bilan des tempêtes a atteint 36 652 décès en 2015-2025 contre 184 237 durant la période de dix ans qui a précédé.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



Une éruption rouge ou brunâtre dans le dos ou sur le torse ? La maladie de Grover apparait généralement brutalement, particulièrement chez les adultes à partir de 60 ans.

BIEN-ÊTRE

Maladie de Grover : comment la soigner ?

Qu'est-ce que c'est la maladie de Grover ?

Nommée maladie de Grover, du nom du dermatologue américain Ralph Grover, cette maladie cutanée bégnine non contagieuse mais gênante se caractérise histologiquement par une acanthylose, d'où son autre nom de dermatose acantholytique. Cette affection plutôt rare (moins de 1% de la population) touche essentiellement les adultes et plus particulièrement les hommes vers 60 ans.

Quels sont les symptômes de la maladie de Grover ?

Elle se traduit par des éruptions érythémateuses, papulo-vésiculeuses ou papulo-kératosiques, de couleur rouge ou brunâtre. Elle s'étend sur le torse, le dos, l'abdomen plus rarement les membres de la face.

Ces éruptions évoluent par poussées successives et peuvent provoquer des démangeaisons. Connu depuis 1970, le tableau clinique de la maladie de Grover a été décrit initialement à l'aide de six observations de cas. Ralph W. Grover a remarqué sur le tronc de ses patients des papules ou lésions papulo-vésiculeuses qui régressaient spontanément en l'espace de quelques semaines ou quelques mois.

L'examen histologique a montré des cellules acantholytiques, identiques à celles observées dans la maladie de Darier (dyskératose folliculaire) et la maladie de Hailey-Hailey (pemphigus chronique bénin familial).

En raison du processus de guérison spontané et de l'aspect histologique, Grover a qualifié la maladie de "transitoire" ou de "dermatose acantholytique transitoire". En réalité, il existe des situations où la maladie devient chronique, avec des poussées successives qui persistent pendant plusieurs années.

L'exposition au soleil peut déclencher les poussées

A quoi est dûe la maladie de Grover ?

Les lésions cutanées observées sont liées à l'acantholyse, perte de l'architecture normale de la peau. Les facteurs déclencheurs potentiels des poussées sont l'exposition au soleil, la sudation excessive, la chaleur et les infections virales ou bactériennes. Il ne s'agit pas d'une maladie génétique à proprement parler, avec l'absence d'hérédité observée ou de cas familiaux. Toutefois, des analyses très récentes ont montré que la peau des patients ayant une maladie de Grover comporte des altérations génétiques acquises sur le gène ATP2A2, sorte de pompe à calcium qui participe au bon fonctionnement cellulaire.

Transpiration excessive : c'est quoi l'hyperhidrose ?

L'hyperhidrose désigne la production excessive de sueur et concerne entre 1 et 3 % de la population. Elle commence généralement pendant l'enfance ou l'adolescence et concerne surtout les aisselles, les paumes des mains, les plantes des pieds et la région du crâne et du visage.

Comment soigner la maladie de Grover ?

La maladie de Grover est dans la plupart des cas une pathologie auto-résolutive évoluant favorablement de manière spontanée. L'indication de traiter résulte des démangeaisons parfois très marquées. Les crèmes corticoïdes topiques de forte activité constituent les principales options thérapeutiques. Les autres traitements locaux possibles sont les émollients ou les crèmes à base de vitamine D. Dans les maladies étendues ou très gênantes, la photothérapie en cabine chez le dermatologue ou des traitements par comprimés (notamment les rétinoïdes qui sont des dérivés de vitamine A) peuvent être prescrits.

Les huiles essentielles peuvent-elle soulager la maladie de Grover ?

"En ce qui concerne le recours aux huiles essentielles pour soulager, nous ne recommandons pas son utilisation pour la maladie de Grover en raison de possibles irritations ou allergies cutanées",

Arthrose à 40 ans : 4 signes révélateurs qui passent souvent inaperçus



DOULEURS qui ne passent pas, raideurs… On n'y pense pas toujours avant 50 ans mais l'arthrose peut commencer plus tôt. Identifier les symptômes de l'arthrose précoce permet de freiner l'évolution.

L'arthrose, une maladie de "vieux" ? Pas du tout. "Beaucoup de jeunes sont atteints d'arthrose et il faut les soigner pour qu'ils ne s'aggravent pas eux-mêmes" nous explique le Dr Odile Picard-Paix, médecin généraliste, oligothérapeute et auteure du livre "L'arthrose à 40 ans, comment l'éviter, comment la soigner" (éditions du Rocher). Il y a encore 50 ans, l'arthrose était effectivement rangée dans la catégorie des maladies du vieillissement "mais cette définition a été repositionnée en tenant compte du fait qu'elle peut aussi toucher des jeunes" poursuit notre interlocutrice. Non pas qu'il y ait plus de jeunes arthrosiques aujourd'hui qu'hier mais parce qu'il est important de ne pas les laisser en errance face à des symptômes qu'ils ne comprennent pas. Justement, quels sont les signes évocateurs d'arthrose précoce ?

1. Une douleur qui ne passe pas malgré le repos

"La douleur représente chez le jeune arthrosique le premier signe d'alerte" constate le Dr Picard-Paix. Au début, il s'agit d'une gène qui va, qui vient ou d'une douleur modérée lors d'une activité physique qui s'estompe. Mais au fil du temps "la douleur ne passe plus, elle n'est plus fugace, elle ne cède plus ou moins au repos, elle s'installe et il est de plus en plus nécessaire de prendre des antalgiques pour être soulagé" détaille la spécialiste.

2. Des douleurs qui commencent à survenir aussi la nuit

Après la prise de médicaments antalgiques, une amélioration de la douleur est généralement observée invitant alors à la reprise du sport, du jardinage… Mais cela ne dure qu'un temps car les traitements sont de moins en moins efficaces. Les douleurs commencent alors parfois à se manifester la nuit. "La survenue de douleurs nocturnes signifie qu'une réaction inflammatoire s'ajoute aux simples symptômes arthrosiques habituels" explique la spécialiste, alors que l'arthrose n'est pas une maladie inflammatoire à l'origine. C'est donc un signe supplémentaire de gravité.

3. Des raideurs et un "dérouillage" compliqué

C'est un symptôme trompeur car la raideur, quand on est jeune, est souvent associée à une origine musculaire. Une grosse séance de sport la veille, des mouvements inhabituels… et on pense qu'il est normal d'avoir du mal à se lever du canapé, de son lit le lendemain matin ou encore de sa chaise de bureau, après y avoir été assis pendant plusieurs heures. "En réalité, deux types de raideurs coexistent : la raideur d'origine purement articulaire liée à l'arthrose et la raideur musculaire liée à des contractures" distingue le Dr Picard-Paix. En cas d'arthrose, "la raideur est associée à un temps de dérouillage compliqué, de quelques secondes à quelques minutes".

Il devient difficile de tourner la tête : arthrose cervicale ?

La raideur et les problèmes de mobilité ne passent pas avec le temps. Il devient de plus en plus difficile de se pencher en avant (arthrose lombaire) de tourner la tête (arthrose cervicale), de monter des escaliers (arthrose du genou), de marcher longtemps (arthrose de hanche ou de genou).

4. Une réelle diminution des performances physiques

Une personne jeune qui souffre d'arthrose constate une diminution de ses performances physiques : "Elle se sent moins capable, n'arrive plus à bricoler comme avant, à jardiner voire à travailler. A ce stade, théoriquement, elle va consulter car le handicap devient trop pénible" explique le médecin. Cependant, souvent, cette consultation est tardive : "L'insatisfaction du patient peut évoluer vers un rejet des symptômes, véritable déni. Nos patients nous disent souvent "Je pensais que cela passerait tout seul"."

Que faire ?

D'abord consulter le médecin traitant. Si le diagnostic d'arthrose est confirmé (par des radios), il donnera plusieurs conseils pour diminuer les symptômes :
prendre des antalgiques
utiliser des gels anti-inflammatoires,
diminuer un peu vos activités,
faire des séances de kinésithérapie
faire des infiltrations de corticoïdes (en cas de douleurs très aiguës avec une réaction inflammatoire importante)

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE

Direction de la santé, de la population
Wilaya d'Alger
Etablissement Hospitalier Spécialisé
MOHAMED ABDERRAHMANI
N°..... /2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 46 de la loi 12-23 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics Et en application des dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15 -247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,

La direction de l'Etablissement Hospitalier Spécialise é MOHAMED ABDERRAHMANI informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offre national ouvert **N°02/2026** relatif à **l'approvisionnement en produits pharmaceutiques essentiels et vitaux.**

L'évaluation et l'analyse des offres, ont donné lieu aux choix des soumissionnaires suivants :

LOT N°	Intitulé du Lot	Soumissionnaire	Délai de livraison	Cumule : Note Technique +Note Financière	Montant En TTC	Observation
01	Les Tubes Valves Valsalva	SARL INDUSTRIE MEDICO-CHIRURGICALES (IMC)	01 jour	99.25 pts	MIN : 3 337 911.36 DA MAX : 6 675 822.72 DA	Attribué
02	Les Valves Biologiques	EURL ST MEDICAL	01 jour	95 pts	MIN : 8 011 500.00 DA MAX :13 734 000.00 DA	Attribué
03	Accessoire De Bloc (Dispositifs)	SARL INDUSTRIE MEDICO-CHIRURGICALES (IMC)	01 jour	100 pts	MIN : 589 602.99 DA MAX : 859 713.18 DA	Attribué
04	Patch	Infructueux				Infructueux
05	Anneaux Mitral Souples	SARL LIFE HEALTH INDUSTRY	01 jour	100 pts	MIN : 1 186 560.70 DA MAX : 2 373 121.40 DA	Attribué
06	Prothèse Vasculaire Droite	SARL MEDIQUIP	01 jour	100 pts	MIN : 2 834 000.00DA MAX : 3 542 500.00 DA	Attribué
07	Consommable Divers	Infructueux				Infructueux

Conformément à la disposition de la loi N° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publics article 56 et aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°:15-247 16 septembre 2015, Les soumissionnaires s'opposant a ce choix peuvent déposer un recours au près de la commission de la wilaya et ce pendant un délai de 10 jours à compter de la date da la première parution dans la presse ou le BOMOP.

Le Jeune Indépendant **du 24/09/2026 / ANEP 2616031793**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

الديوان الوطني للتطهير
O N A Office National de l'Assainissement

NIF : 000116001715484

Avis d'infructuosité

de l'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales

N° 46 /MOD/ONA/2026

L'Office National de l'Assainissement (ONA) déclare l'infructuosité de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°46 /MOD/ONA/2026 portant sur « l'acquisition au profit de l'ONA, de moyens de lutte contre les inondations :

LOT 02 : Un (01) chargeur sur pneus 3 m³.
Un (01) tracteur port engins 26 Tonnes y compris semi-remorque.
Un (01) camion grue 10 Tonnes.
Un (01) camion à benne basculante 10 Tonnes».

paru dans les quotidiens nationaux « Le Jeune Indépendant », « EL FADJR» du 19/08/2026 et la presse électronique « الجزائر اليوم » , «ALMAS DAR DZ » du 19/08/2026 ,ainsi que dans le BOMOP n°2033 de la semaine allant du 23 au 29/08/2026.

Le Jeune Indépendant **du 24/09/2026 / ANEP 2616031819**













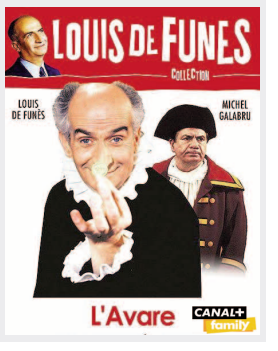


JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Téléfilm dramatique - 2025 — TF1
Oradour

21h00 Magazine d'information - France 2026 — France 2
Envoyé spécial

20h50 Film d'action - Etats-Unis - 2019 — 6ter
La chute du président

20h55 Série policière - Irlande 2024 — CANAL+
Ceci n'est pas un crime

21h00 Divertissement — W9
France
Y'a que la vérité qui compte

21h00 Film d'horreur — CINE+ FRISSON
Argentine - 2015
Résurrection

21h05 Magazine de société — 6ter
France
Objectif maison : un an pour tout changer

21h00 Film policier Etats-Unis - 2018 — CINE+ PREMIER
Ocean's 8

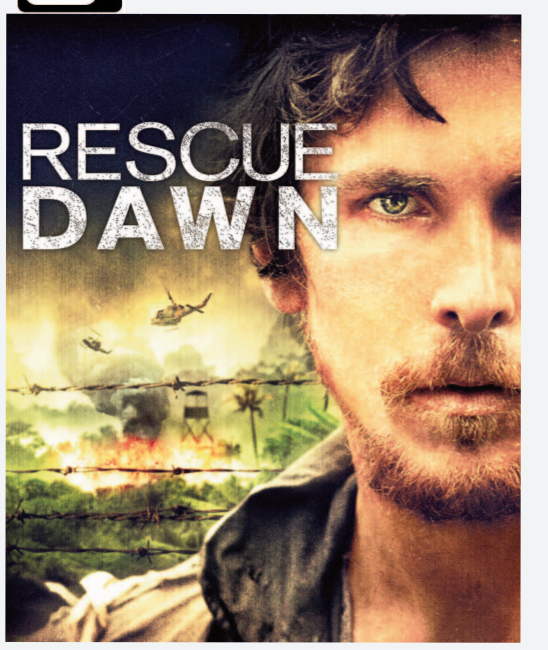
21h00 Sport — CANAL+ SPORT
Le 5e tour

21h00 Thriller - 2025 — CINE CINEMA
Rembrandt

20h50 L'avare — CANAL+ family
France - 1980
L'avare

21h25 Comédie — TMC
France - 2014
Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?

21h00 la chaine ACTION



Film de guerre (Etats-Unis - 2006)

Rescue Dawn

En 1966, alors que la guerre du Vietnam fait rage, Dieter Dengler (Christian Bale), un pilote de chasse d'origine allemande, se voit confier une mission secrète consistant à bombarder des cibles stratégiques au Laos. Malheureusement, son avion est abattu, le laissant entre les mains de guérilleros impitoyables qui le capturent et l'emmènent dans un camp de prisonniers. Là, il fait la connaissance de deux soldats américains, Duane (Steve Zahn) et Gene (Jeremy Davies), qui partagent son désespoir et sa volonté de s'évader. Malgré les dangers omniprésents et les tentatives de dissuasion de ses compagnons, Dieter est déterminé à retrouver sa liberté.

22h31

Film fantastique (Etats-Unis - 2010)

Jonah Hex

Pendant la Guerre de Sécession; Jonah Hex, soldat confédéré, s'oppose à son cruel supérieur, l'officier Quentin Turnbull, et tue son fils. Turnbull, pour se venger, tue toute la famille de Hex et défigure le soldat, le laissant pour mort. Sauvé de l'au-delà par des indiens, Jonah Hex, dont le visage est irrémédiablement marqué, peut désormais communiquer avec le monde des morts. Il s'établit comme chasseur de primes. Un jour, Président Grant demande à Hex de mettre Turnbull hors d'état de nuire.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:42	12:21	15:48	18:23	19:45
CONSTANTINE	04:47	12:26	15:53	18:28	19:49
ALGER	05:01	12:40	16:07	18:42	20:02
OUARGLA	04:57	12:31	15:58	18:33	19:49
CHLEF	05:08	12:47	16:14	18:49	20:09
MOSTAGANEM	05:13	12:51	16:19	18:53	20:14
ORAN	05:17	12:55	16:22	18:57	20:17

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8599 – JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	28°	18°
Oran	26°	20°
Constantine	30°	15°
Ouargla	31°	21°

NASRI A REÇU L'AMBASSADEUR DE PALESTINE

Le Conseil de la nation réaffirme son soutien

Le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, a reçu hier l'ambassadeur de l'État de Palestine en Algérie, Fayez Mahmoud Abou Aïta, pour un entretien consacré aux relations bilatérales et aux derniers développements de la situation dans les territoires palestiniens, notamment la crise humanitaire dans la bande de Gaza, a indiqué le Conseil de la nation dans un communiqué.


Azouz Nasri.

A cette occasion, Azouz Nasri a salué les efforts de l'ambassadeur en faveur du renforcement des relations entre les deux pays. Il a également relevé la reconnaissance de la partie palestinienne à l'égard des positions de l'Algérie et de ses démarches diplomatiques en faveur des droits du peuple palestinien.
Le président du Conseil de la nation a par ailleurs exprimé sa reconnaissance pour la solidarité manifestée par la Palestine à la suite des incendies de forêt ayant touché plusieurs régions d'Algérie. Il a notamment remercié l'ambassadeur pour son geste de solidarité à travers le don de sang au profit des victimes des incendies.
Abordant la situation à Gaza, Azouz Nasri a réaffirmé la place de la cause palestinienne dans la politique et la diplomatie parlementaire de l'Algérie.
Il a rappelé la position algérienne en faveur du droit du peuple palestinien à établir un État indépendant sur les frontières du 4 juin 1967, avec El-Qods pour capitale, conformément à la légalité internationale et aux résolutions des Nations unies. Le président du Conseil de la nation a également évoqué l'action de l'Algérie au Conseil de sécurité de l'ONU, notamment ses démarches en faveur de la protection des populations civiles à Gaza et de l'acheminement de l'aide humanitaire. De son côté, l'ambassadeur Fayez Mahmoud Abou Aïta a exprimé la reconnaissance de la Palestine envers l'Algérie et présenté un exposé sur la situation dans les territoires palestiniens. Les échanges ont notamment porté sur la situation humanitaire à Gaza ainsi que sur les développements en Cisjordanie et à El-Qods occupée. La situation des prisonniers palestiniens a également été évoquée. Azouz Nasri a souligné l'importance de la protection de leurs droits fondamentaux et du respect du droit international humanitaire, réaffirmant la volonté du Parlement algérien de continuer à porter la question palestinienne dans les différentes enceintes interparlementaires.

Khalil Aouir

UNE AMENDE DE 10 000 DA POUR L'USAGE DES ÉCRANS AU VOLANT

Le GPS échappe à l'interdiction

L'UTILISATION des écrans et des appareils audiovisuels au volant fait l'objet de plusieurs publications ces derniers jours. La Gendarmerie nationale a apporté des précisions sur les dispositions prévues par le nouveau Code de la route, notamment concernant l'usage de ces équipements pendant la conduite. Dans une publication explicative, les services de la Gendarmerie nationale rappellent que l'article 24 de la loi relative à la circulation routière n° 26-09 interdit l'utilisation des appareils audiovisuels pendant la conduite. Une amende de 10 000 DA est prévue en cas d'infraction. Cette interdiction concerne notamment le visionnage de films, de matchs ou de contenus vidéo sur un écran. Ces usages nécessitent une attention et une concentration continues sur l'écran, détournant ainsi le conducteur de la route et réduisant sa vigilance au volant.
En revanche, les appareils destinés à l'aide à la conduite ou à la navigation bénéficient d'une exception. Les dispositifs utilisés pour la navigation et le calcul d'itinéraires ne sont pas concernés par l'interdiction, dès lors que leur utilisation ne nécessite pas de la part du conducteur de suivre l'écran de manière permanente.
La Gendarmerie nationale précise ainsi que la distinction repose essentiellement sur la fonction de l'écran et sur la manière dont il est utilisé pendant la conduite. L'objectif est de limiter les sources de distraction susceptibles de détourner l'attention du conducteur de la circulation et de la route.

A. D.

PREMIÈRE ANNÉE DE MÉDECINE

L'Histoire de l'Algérie et citoyenneté au programme

LES MATIÈRES Histoire de l'Algérie et Citoyenneté sont désormais intégrées au programme pédagogique de première année de médecine dans plusieurs facultés de médecine en Algérie.
Cette intégration vise à compléter la formation universitaire des étudiants en associant l'enseignement scientifique et médical à des connaissances liées à l'histoire nationale, à l'identité et à la citoyenneté. Ces deux matières viennent ainsi s'ajouter aux enseignements scientifiques et médicaux dispensés au cours de la première année. Leur introduction doit permettre aux étudiants en médecine d'acquérir des connaissances complémentaires portant notamment sur l'histoire nationale et les notions liées à la citoyenneté.
Cette mesure s'inscrit dans l'orientation annoncée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, en mai 2026, lors d'une séance de questions orales au Conseil de la nation. Le ministre avait alors annoncé le début de la généralisation progressive de l'enseignement des matières «Histoire de l'Algérie» et «Nationalité et citoyenneté» dans les écoles supérieures à travers le pays, à partir de la rentrée universitaire 2026-2027. Présentées comme des matières transversales, ces disciplines doivent progressivement intégrer les différents parcours de formation, en complément des enseignements propres à chaque spécialité. **M. B.**

TEBBOUNE PEAUFINE LE DÉCRET PRÉSIDENTIEL
Le guichet unique bientôt opérationnel

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion de travail au siège de la présidence. Cette rencontre était consacrée à la mise au point finale du décret présidentiel relatif au guichet unique, avant son entrée en vigueur.
Cette mesure devrait donner une nouvelle dynamique à l'investissement en Algérie, en simplifiant les procédures administratives et en améliorant le climat des affaires dans le pays. **S. N.**

SOLIDARITÉ NATIONALE
Près de 685 agents recrutés en CDI

LE MINISTÈRE de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme lance une opération de recrutement externe portant sur 684 agents contractuels. L'objectif affiché est de renforcer les effectifs et d'améliorer les services destinés aux différentes catégories prises en charge par le secteur. Le recrutement sera effectué sous contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein. Il concerne l'administration centrale, les directions de l'action sociale et de la solidarité (DASS) des wilayas, les établissements spécialisés, les centres nationaux de formation ainsi que les établissements Diar-Rahma. L'opération s'étend également aux centres nationaux d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse, au Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme (CIDDEF), ainsi qu'aux services des équipes mobiles d'intervention d'urgence. Selon le ministère, le recrutement s'effectuera par voie de concours sur examen professionnel, selon les grades et les postes ouverts. La liste détaillée des postes concernés et les modalités du concours sont disponibles dans les documents publiés par le département. Le dépôt des dossiers débutera dimanche 27 septembre au niveau des établissements et administrations concernés. Les candidats disposeront d'un délai maximal de 20 jours pour déposer leurs dossiers.

Aymen D.

AFFAIRE DE STUPÉFIANTS À TASKARIOUT
Six individus interpellés

LES ÉLÉMENTS de la sûreté de daïra de Draâ El-Gaïd ont interpellé, au début de la semaine, six individus soupçonnés d'être impliqués dans des faits liés à la détention et au trafic de stupéfiants dans la localité de Bordj-Mira, à l'est de la wilaya de Béjaïa. Selon la sûreté de wilaya, l'opération fait suite à des informations parvenues aux services de police faisant état de l'activité de plusieurs individus, dont certains seraient connus pour des antécédents judiciaires, au lieu-dit la Source Bleue «El-Ainser Azegza». Après un travail de surveillance et de repérage, les policiers sont intervenus sur les lieux et ont procédé à l'interpellation des six mis en cause.
L'opération a permis la saisie de plusieurs portions de stupéfiants, dont le poids variait entre 0,24 et 0,49 gramme, ainsi que d'une somme de 45 000 DA.
Les six mis en cause ont fait l'objet de deux dossiers pénaux distincts avant leur présentation devant les autorités judiciaires compétentes selon la procédure de comparution immédiate.
Deux d'entre eux, poursuivis pour trafic de stupéfiants, ont été condamnés à quatre ans de prison ferme, assortis d'un mandat de dépôt à l'audience, ainsi qu'à une amende de 400 000 DA chacun. Ils ont également été poursuivis pour détention de stupéfiants à des fins de consommation personnelle et condamnés, pour ces faits, à deux mois de prison avec sursis et à une amende de 30 000 DA.

N. Bensalem